

Rapport de développement durable 2023



Table des matières

- À propos du rapport – 4
- À propos de PHC – 5
- Vision et stratégie de durabilité – 20
- Gestion sociale et engagement communautaire – 25
- Environnement, santé et sécurité – 56
- Gouvernance d'entreprise – 67

1. À propos du rapport

1.1 Contexte

Plantations et Huileries du Congo (PHC), le principal producteur industriel d'huile de palme en République Démocratique du Congo (RDC), publie son Rapport de Développement Durable 2023. Ce document met en lumière les performances environnementales, sociales et économiques de PHC et aborde les ambitions futures de l'entreprise.

Les termes « PHC », « l'entreprise », « la société », ainsi que « nous », « notre » ou « nos » désignent collectivement Plantations et Huileries du Congo et ses filiales.

Conformément aux meilleures pratiques internationales, ce rapport a été élaboré suivant les Normes de la Global Reporting Initiative (GRI 2021), avec une attention particulière aux secteurs de l'agriculture et de la production durable (GRI 13). Nous avons aligné nos priorités sur les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies, démontrant ainsi notre engagement en faveur d'un développement inclusif et responsable.

1.2 Nos thèmes matériels

Nous avons basé notre démarche sur la norme GRI 13 de 2021, tel qu'exigée pour les secteurs de l'agriculture, de l'aquaculture et de la pêche, afin d'identifier nos thèmes matériels. Cette norme impose aux organisations de rendre compte de 26 thèmes matériels. Ainsi, nous avons intégré des informations relatives à ces thèmes, en mettant en évidence nos impacts les plus significatifs et en justifiant les omissions dans l'index du contenu GRI à la fin du rapport.

1.3 Déclaration d'honneur

Nous attestons que les informations contenues dans ce rapport reflètent fidèlement nos engagements et nos performances en matière de durabilité. La certification par des audits externes renforce la crédibilité des données environnementales, sociales et de gouvernance présentée dans ce rapport.

2. À propos de PHC

2.1 Notre entreprise

Plantations et Huileries du Congo (PHC) est le leader de la production d'huile de palme en République Démocratique du Congo (RDC), avec une approche industrielle responsable axée sur la durabilité environnementale et sociale. Créée en 1911, la société PHC a développé une expertise inégalée dans la production d'huile de palme brute et d'huile de palmiste, tout en contribuant à l'économie locale et à la sécurité alimentaire du pays.

La société PHC exploite trois sites sur une superficie totale de plus de 100 000 hectares, dont 30 000 hectares dédiés à la culture du palmier à huile. Avec plus de 10 000 employés sous contrat direct, PHC est le plus grand employeur privé du pays. 100 % de notre production est destinée au marché local, jouant ainsi un rôle clé dans la sécurité alimentaire et le développement économique de la RDC.

Conformément à notre engagement en faveur de la durabilité, PHC applique une politique stricte de zéro déforestation et veille à la préservation de la biodiversité et des zones à haute valeur de conservation. L'entreprise opère sur trois sites situés à l'intérieur du pays :

- Boteka (Province de l'Équateur)
- Lokutu (Province de la Tshopo)
- Yaligimba (Province de la Mongala)

Seuls 30 % des concessions de PHC sont utilisés pour les plantations de palmiers à huile, tandis que 70 % sont constitués de terres agricoles exploitées par les communautés locales et de forêts préservées dans le cadre de notre politique environnementale.

Notre mission est d'être un leader mondial de l'agro-industrie grâce à des pratiques durables tout en impactant positivement les communautés locales vivant autour de nos zones opérationnelles.

Chaine de production



La société produit ses propres semences au Centre de recherche et d'expérimentation en agriculture tropicale de Yaligimba (CREATY). Toutes les semences produites à CREATY pour utilisation dans les plantations sont de la variété tenera.

CREATY

Plantation

Les conducteurs de tracteurs et de camions assurent l'évacuation des FFB de la plantation à l'usine.

Les équipes du département des plantations travaillant à la récolte des palmiers à huile et à l'entretien des blocs.

Les déchets restants sont renvoyés à la plantation pour y être utilisés comme engrais organique.

L'usine transformant les FFB en CPO et PKO. Les déchets issus du processus d'extraction sont utilisés comme biomasse pour produire de l'électricité afin d'alimenter les usines.

Usine

Kinshasa

Le CPO et le PKO sont vendus ex-usine, chargés sur des barges et transportés à Kinshasa.

Les clients de l'entreprise raffinent le CPO et le PKO et les transforment en divers produits.

Chaine de production



Le site de Yaligimba est situé dans la province de Mongala, à 60 km à l'est de la ville de Bumba. Le site comprend environ 30 000 hectares, dont 8 330 sont plantés de palmiers à huile. Le site sert de base à l'usine de Yaligimba, qui a une capacité de production de 30 tonnes à l'heure. L'usine est alimentée par une turbine à vapeur et une chaudière à biomasse qui réutilise les déchets issus des processus d'extraction. Le site de Yaligimba abrite également le Centre de recherche et d'expérimentation en agriculture tropicale de Yaligimba (CREATY).

Le site de Boteka est situé dans la province de l'Équateur, à environ 120 km de la ville de Mbandaka. Le site comprend environ 6 000 hectares, dont environ 3 700 hectares sont exploités pour la production d'huile de palme. Le site de Boteka abrite également l'usine de Boteka, située le long de la rivière Momboyo. Elle a une capacité de production de 15 tonnes de FFB par heure, et elle est alimentée par les déchets organiques valorisés dans une chaudière à biomasse avec une turbine à vapeur.

Situé à environ 250 km de Kisangani dans la province de la Tshopo, **Lokutu** est le plus grand site de PHC en termes de superficie et d'emplois. Le site comprend environ 63 000 hectares, dont 14 000 hectares sont plantés de palmiers à huile. Le site de Lokutu abrite également l'usine de Lokutu, située le long du Fleuve Congo. L'usine a été conçue et construite par une équipe africaine et dispose des équipements d'extraction d'huile de palme moderne. L'usine de Lokutu est alimentée par une turbine à vapeur et une chaudière à biomasse qui recycle les déchets de l'usine.

Gouvernance et vision stratégique

Depuis 2020, Kuramo Capital Management est l'actionnaire majoritaire de PHC, aux côtés du gouvernement congolais et d'autres actionnaires minoritaires. Avec la restructuration de l'entreprise en 2021, PHC a considérablement renforcé sa gouvernance en mettant en place une équipe dirigeante congolaise expérimentée, engagée en faveur d'une croissance durable et un engagement communautaire renforcé.

Le Conseil d'administration a nommé Madame Monique Gieskes au poste de Directeur Général en février 2021, avec pour mission de piloter la transformation de PHC, presque au bord de la faillite.

La nouvelle équipe dirigeante avec le soutien de Kuramo Capital Management, actionnaire majoritaire est guidée par une nouvelle vision : créer une prospérité partagée à travers l'agribusiness.

Cette approche repose sur trois piliers fondamentaux :

- Le profit durable – Assurer la rentabilité de l'entreprise tout en garantissant un impact économique positif et équitable pour toutes les parties prenantes.
- Les personnes – Améliorer les conditions de vie des employés et des communautés riveraines.
- La planète – Adopter des pratiques agricoles responsables, préserver les forêts et la biodiversité, et minimiser l'empreinte environnementale de nos activités.

Adhésions et partenariats stratégiques

PHC est membre de plusieurs associations et plateformes industrielles qui s'alignent sur sa vision d'un développement durable et responsable de l'agro-industrie en RDC.

Engagement au sein des organisations professionnelles :

Fédération des Entreprises du Congo (FEC) – PHC est un membre actif de la principale organisation patronale du pays, qui représente les intérêts du secteur privé en RDC.



Notre Histoire

1911	<ul style="list-style-type: none">Création des Huileries du Congo Belge (HCB) par les Frères Levers (Unilever) pour fournir de l'huile de palme à leur savonnerie Port Sunlight en AngleterreCréation du site de Boteka
1920	<ul style="list-style-type: none">Création du site de Lokutu
1930	<ul style="list-style-type: none">Création du site de Yaligimba
1960	<ul style="list-style-type: none">Indépendance de la RDCLes HCB deviennent les Plantations Lever au Congo (PLC)
1971	<ul style="list-style-type: none">Les PLC deviennent les Plantations Lever au Zaïre (PLZ) suite au changement du nom du pays en Zaïre
1997-2003	<ul style="list-style-type: none">Les activités des PHC ont souffert des périodes de conflit dans le pays, ce qui a entraîné un manque d'investissement
2009	<ul style="list-style-type: none">La société est rachetée par Feronia Inc., il ne reste alors que quatre plantations (Boteka, Lokutu, Yaligimba et Kimpese)Kuramo capital management devient l'actionnaire majoritaire de la société et ils mettent en avant les pratiques de bonne gouvernance, et une politique axée sur le respect de l'environnement, le droit des communautés locales et la prospérité partagée
Novembre 2020	<ul style="list-style-type: none">Nomination de Madame Monique Gieskes au poste de Directeur GénéralLancement de l'usine de Lokumete
Février 2021	<ul style="list-style-type: none">Retraite de ZongoMise en place d'un leadership congolais et de la vision de créer une prospérité partagée à travers l'agribusiness
Avril 2021	<ul style="list-style-type: none">La société Plantations et Huileries du Congo franchit la barre des 50 000 tonnes de production, soit une augmentation de 13 % par rapport à 2020Organisation des premiers PHC Awards pour célébrer les performances exceptionnelles des travailleurs
Décembre 2021	<ul style="list-style-type: none">Lancement d'un nouveau plan de travail pour les plantations et les usines afin d'améliorer la gestion et la performance de toutes les opérationsLa société Plantations et Huileries du Congo franchit la barre de 60 000 tonnes de production, soit une augmentation de 19 % par rapport à 2021.
Juillet 2022	
Décembre 2022	

2.2 Rentabilité et chiffres clés

En 2023, PHC a enregistré une croissance significative de sa production et de son impact socio-économique, grâce à des réformes solides qui ont mené à l'optimisation des coûts de production avec l'adoption de pratiques agricoles innovantes, des investissements stratégiques et un engagement renforcé en faveur du développement durable.

Production et performance industrielle

- 327 087 tonnes** de régimes de palme produits, soit une hausse de **23,1 %** par rapport aux **265 667 tonnes** de **2022**.
- 74 535 tonnes** d'huile de palme brute, représentant une augmentation de **23,1 %** par rapport aux **60 562 tonnes** de **2022**.
- 5 138 tonnes** d'huile de palmiste, enregistrant une croissance de **28,7 %** par rapport aux **3 992 tonnes** de l'année précédente.
- Taux d'extraction amélioré : le taux d'extraction de l'huile de palme est passé de **21,3 %** en **2022** à **22,8 %** en **2023**, grâce à la mise en place de meilleures pratiques agronomiques et industrielles.
- 499 257 USD** ont été investis en **2023** pour les projets des infrastructures communautaires, soit une augmentation de **36 %** par rapport à **2022**.

Contribution Économique et Impact Local

- Contribution fiscale : PHC a versé **6 386 037 \$** d'impôts en 2023, soit une hausse de **36,4 %** par rapport à 2022, renforçant ainsi sa contribution aux recettes publiques.
- Engagement envers les fournisseurs locaux : PHC a investi **19 889 010 \$** auprès de fournisseurs locaux en 2023, soit une augmentation remarquable près de 17 fois supérieure à celle de l'année précédente.

Emploi et Inclusion

- 2 080 nouveaux emplois créés en 2023, portant le nombre total d'employés sous contrat à **9 485** à la fin de l'année.
- 14,2 % de femmes parmi les employés, traduisant l'engagement de PHC en faveur de l'inclusion et de la diversité sur le lieu de travail.

Ces résultats démontrent l'impact positif de PHC sur l'économie locale, la création d'emplois et l'optimisation de sa production, tout en respectant son engagement envers un développement durable.



2.3 Message du Directeur Général

L'année 2023 a été marquée par des progrès significatifs et un engagement renforcé en faveur de la prospérité partagée et de la durabilité.

Protéger le riche environnement naturel de la RDC

En 2023, nous avons intensifié nos efforts pour réduire notre empreinte carbone. Aujourd'hui, 79 % de notre approvisionnement énergétique provient de sources renouvelables, une avancée majeure vers la décarbonisation de nos opérations. Nous avons réaffirmé notre engagement contre la déforestation en ne plantant que sur des terres déjà exploitées.

Cette approche nous permet de restaurer les sols, créer des opportunités d'emploi et préserver la biodiversité et les zones à haute valeur de conservation. Sur les plus de 100 000 hectares de concessions de PHC, moins de 30 % sont cultivés, tandis que 70 % restent à la disposition des communautés locales où sont des forêts que nous protégeons activement.

Dans le cadre du programme de transformation agricole de la RDC (ATA-RDC) initié par S.E. Félix Tshisekedi, PHC a fourni 54 tonnes de semences alimentaires de haute qualité, contribuant ainsi à la sécurité alimentaire et au développement du secteur agricole. Notre partenariat avec le gouvernement congolais s'inscrit dans une stratégie plus large de diversification économique par le développement du secteur agricole.

Renforcer les communautés que nous servons

Nos investissements communautaires ont atteint près de 500 000 \$ en 2023, soit une augmentation de 36 % par rapport à 2022. Cet engagement nous a permis de finaliser plusieurs projets d'infrastructures essentielles, notamment des écoles, des centres de santé et des logements, améliorant ainsi directement le quotidien des populations locales. Aujourd'hui, plus de 7 000 enfants bénéficient d'un enseignement de qualité grâce à la reconstruction de 25 écoles primaires par PHC. Nous avons également investi 370 000 \$ dans de nouveaux équipements médicaux, renforçant notre réseau de 4 hôpitaux modernes, 3 centres de santé et 18 dispensaires. Nos employés et leurs familles bénéficient de soins gratuits, tandis que les communautés locales accèdent à des services médicaux à des tarifs subventionnés. En septembre 2023, nous avons inauguré la Fondation PHC, un pilier de notre stratégie sociale visant à maximiser notre impact positif dans nos zones d'influence. Cette initiative s'inscrit dans notre volonté constante d'amplifier les actions sociales pour le bien-être et le développement de nos communautés.

Nous avons également célébré la deuxième édition des PHC Awards, une occasion de reconnaître et d'honorer l'excellence de nos employés. En 2023, 28 employés ont été récompensés pour leurs performances exceptionnelles en 2022, reflétant ainsi notre culture de reconnaissance du mérite.

Notre investissement dans le développement des compétences a été sans précédent : PHC Academy a formé près de 1 000 employés, renforçant ainsi l'engagement et les performances de notre personnel. Dans le même temps, nous avons accueilli des stagiaires, alimentant ainsi le vivier de jeunes talents de notre entreprise.

En outre, nous avons lancé un nouveau plan de travail pour nos usines et amélioré la fourniture d'équipements de protection pour nos travailleurs.



Développer les meilleures pratiques en matière de gouvernance d'entreprise

Garantir les normes les plus élevées en matière de gouvernance d'entreprise est un pilier essentiel de la stratégie de croissance de PHC. En 2023, nous avons renforcé nos procédures opérationnelles, alignées sur les meilleures pratiques pour une amélioration continue de la gestion des risques. Nous avons entrepris une nouvelle évaluation de l'impact environnemental et social pour l'acquisition de nouveaux terrains, garantissant ainsi notre croissance future dans le respect de l'environnement et des communautés.

Nous avons également continué à promouvoir l'égalité des sexes, les femmes désormais représentant 14,2 % de nos effectifs, soit une augmentation significative par rapport aux 4,5 % de 2020. Notre engagement en faveur d'une gouvernance éthique et responsable se reflète dans nos actions et dans les formations régulières que nous organisons pour garantir un environnement de travail sain et respectueux.

Ces réalisations témoignent de notre engagement inébranlable à gérer l'entreprise de manière responsable, éthique et durable. Je tiens à remercier chacun d'entre vous pour son dévouement et sa contribution à cette réussite collective. Ensemble, continuons à construire un avenir prospère et durable pour PHC et pour toutes les communautés que nous servons.

Monique Gieskes

Directeur général
Plantations et Huileries du Congo (PHC)



2.4 L'année 2023 : Faits marquants

Un engagement social renforcé pour une prospérité partagée

Lancement de la Fondation PHC : En septembre 2023, PHC a franchi une étape décisive avec la création de la Fondation PHC, une initiative clé pour amplifier notre impact social et poursuivre notre vision d'une prospérité partagée au sein des communautés où nous opérons.

Valorisation du talent interne : La deuxième édition des PHC Awards a célébré l'excellence au sein de notre entreprise en récompensant 28 employés pour leurs performances exceptionnelles en 2022, renforçant ainsi la culture de reconnaissance et de motivation au sein de PHC.

Développement des compétences : PHC Academy a formé près de 1 000 employés en 2023, leur offrant des outils pour renforcer leurs capacités et accroître leur efficacité. En parallèle, nous avons accueilli des stagiaires prometteurs afin de constituer un vivier de jeunes talents et assurer l'avenir de notre industrie.

Paix sociale et dialogue constructif : Les discussions dans le cadre du mécanisme indépendant de traitement des plaintes des banques européennes de développement (ICM) ont abouti à des protocoles d'accord satisfaisants pour toutes les parties, marquant une avancée majeure vers un climat social pacifique et durable.

Investissement record dans les infrastructures communautaires : En 2023, PHC a consacré près de 500 000 USD, soit une augmentation de 36 % par rapport à 2022, à la construction d'infrastructures essentielles :

 **6 écoles**

 **5 centres de santé**

 **6 maisons pour les chefs de groupement**

 **5 maisons de passage**

 **1 entrepôt**

Un impact direct sur l'éducation : Grâce à nos investissements continus, nous avons contribué à améliorer les conditions d'apprentissage de plus de 7 000 enfants dans nos zones d'influence.

Sécurité alimentaire et agriculture durable : En soutenant l'Agenda de transformation agricole de la RDC (ATA-RDC), PHC a produit 54 tonnes de semences alimentaires de haute qualité, contribuant ainsi à renforcer l'agriculture locale et à lutter contre l'insécurité alimentaire.



Accès aux soins pour des milliers de personnes : En 2023, nos établissements médicaux ont enregistré :

- 149 357 consultations médicales (-14 % par rapport à 2022)
- 18 492 hospitalisations (+8 %)
- 1 345 interventions chirurgicales (-5 %)
- 2 442 accouchements (+22 %)

Sécurité et bien-être des employés : PHC a renforcé la fourniture d'équipements de protection individuelle (EPI) pour tous les travailleurs, incluant la distribution systématique d'uniformes adaptés à chaque fonction.

Un leadership environnemental affirmé

Énergie propre et réduction de l'empreinte carbone : En 2023, toutes les usines de PHC ont basculé vers une énergie plus verte, fonctionnant désormais avec des chaudières à biomasse et des turbines à vapeur. Résultat : 79 % de l'énergie utilisée pour l'extraction de l'huile de palme provient de sources renouvelables, réduisant drastiquement notre dépendance aux combustibles fossiles.

Protection des forêts et des écosystèmes : PHC et ses nouveaux actionnaires se sont engagés à ne planter que dans des blocs anciennement exploités, représentant seulement 25 % de nos concessions, et à préserver les dizaines de milliers d'hectares de forêts présents dans nos territoires.

Amélioration des processus industriels : Nous avons lancé un nouveau plan de travail dans nos usines afin d'optimiser les opérations, améliorer la maintenance et réduire notre impact environnemental.

Gouvernance d'Entreprise : Transparence, Éthique et Inclusion

Un leadership reconnu : En octobre 2023, le Directeur Général de PHC, Madame Monique Gieskes, a été récipiendaire du prix «Impact Leadership Award» décerné par la Nigerian Higher Education Foundation (NHEF). Cette prestigieuse distinction souligne son engagement envers la bonne gouvernance, la responsabilité sociétale et la transformation durable de PHC.

Promotion de l'égalité des genres : PHC continue de briser les barrières en matière d'inclusion. En 2023, 14,2 % des employés de PHC étaient des femmes, contre seulement 4,5 % en 2020, grâce à des initiatives ambitieuses en faveur de l'égalité professionnelle.

Renforcement du respect des normes environnementales et sociales :

Audit environnemental annuel : PHC se conforme aux exigences légales en matière de durabilité grâce à des inspections rigoureuses menées par l'Agence Congolaise de l'Environnement.

Nouvelle étude d'impact environnemental et social en cours : Cette démarche vise à garantir que toute expansion foncière se fasse en respectant les normes environnementales et en impliquant les communautés locales à travers un processus CLIP (Consentement Libre, Informé et Préalable).

Un cadre de travail éthique et sécurisé :

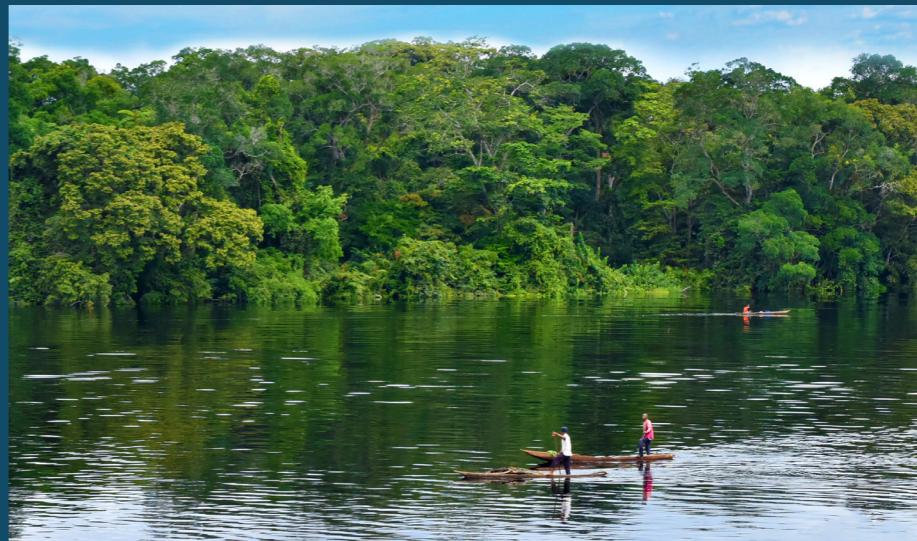
Formations annuelles contre le harcèlement : PHC met en place des sessions de sensibilisation pour prévenir les comportements abusifs, assurant ainsi un environnement de travail respectueux et inclusif pour tous.

Renforcement des normes de sécurité : Tous les employés bénéficient d'un équipement de protection individuelle (EPI) amélioré, incluant des uniformes adaptés à chaque poste.

Excellence opérationnelle et amélioration continue :

PHC a entrepris une révision et un alignement de ses procédures opérationnelles selon les meilleures pratiques internationales, garantissant ainsi une gestion des risques optimisée.

Un nouveau plan de travail pour l'usine a été lancé, renforçant l'efficacité des opérations et la durabilité des processus industriels.



3. Notre vision et notre approche du développement durable

3.1 Développement d'une stratégie de durabilité alignée avec la vision de PHC

Dans sa nouvelle vision redéfinie en 2021, PHC place la durabilité au cœur de son modèle d'entreprise, affirmant ainsi son engagement à générer un impact positif sur ses parties prenantes, l'environnement et l'économie locale. La stratégie de l'entreprise repose sur deux objectifs majeurs :

- Maximiser la productivité tout en minimisant les impacts négatifs et surtout les coûts de production, en optimisant l'efficacité de ses opérations.
- Créer de la prospérité pour l'ensemble de ses parties prenantes, notamment ses actionnaires, ses employés et les communautés locales.

Tous les départements de PHC contribuent activement à ces objectifs. C'est dans cette dynamique qu'a été élaborée, en 2022, la nouvelle Stratégie de Prospérité Partagée et de Développement Durable (SPPD), qui formalise l'engagement de l'entreprise en faveur d'un développement responsable et inclusif. Cette stratégie s'inscrit dans la continuité du Plan d'Action Environnemental et Social (PAES) mis en place en novembre 2020 lors de la restructuration de PHC.

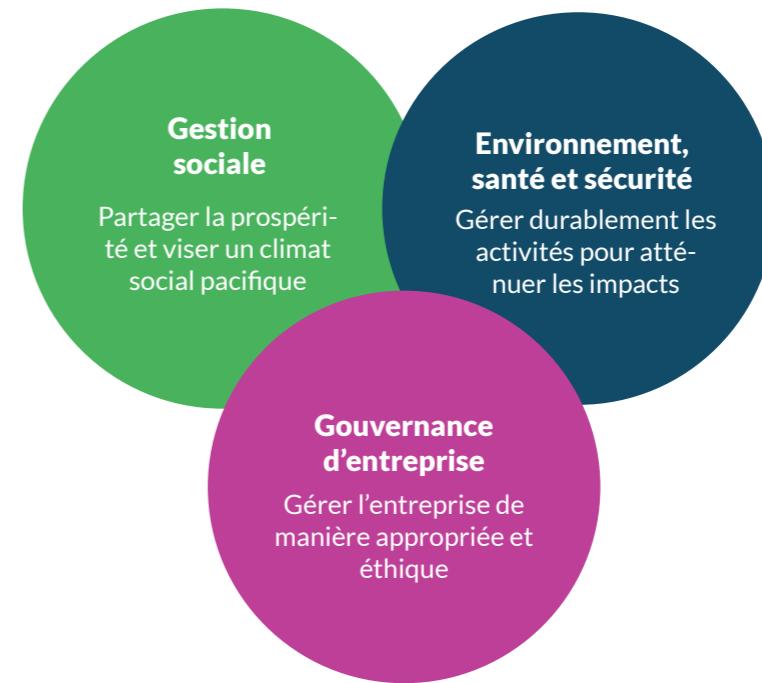
Le PAES résultait d'un engagement contractuel entre PHC et ses bailleurs de fonds de l'époque notamment les banques de développement européennes DEG (Allemagne), CDC Group (Royaume-Uni), BIO (Belgique) et FMO (Pays-Bas).

Cependant, le 18 février 2022, la dette contractée auprès de ces institutions a été rachetée par les nouveaux actionnaires de PHC.

Bien que ce rachat ait marqué la fin des obligations contractuelles de PHC envers ces banques de développement en matière de conformité ESG, l'entreprise demeure pleinement engagée dans la poursuite de ses responsabilités environnementales et sociales. Mieux encore, PHC souhaite aller au-delà des exigences initiales du PAES pour renforcer son impact positif et promouvoir une prospérité partagée.

3.2 Stratégie de prospérité partagée et de développement durable

La nouvelle stratégie de PHC, intitulée Stratégie de prospérité partagée et de durabilité, repose sur trois piliers définis ci-dessous :



Chaque pilier est ensuite décliné en une série d'actions visant à atteindre les objectifs définis par les actionnaires de PHC.

Gestion sociale : Partager la prospérité et préserver un climat social harmonieux

PHC s'engage à assurer un cadre de vie et de travail épanouissant pour ses employés et les communautés locales en se concentrant sur :

- Le capital humain et le bien-être
- Le développement communautaire et l'accès aux besoins essentiels
- L'engagement des parties prenantes

Santé et sécurité : Garantir un environnement de travail sûr et sain

La sécurité des employés est une priorité absolue, avec des actions axées sur :

- La prévention des accidents et des maladies professionnelles
- L'évaluation des risques liés aux opérations
- La formation et la sensibilisation des travailleurs
- La mise en place de mesures préventives et d'atténuation

Environnement : Gérer durablement des opérations pour atténuer les impacts sur l'environnement

PHC met en œuvre une gestion durable pour minimiser l'impact environnemental de ses activités, en agissant sur :

- La réduction des émissions atmosphériques
- La protection de la qualité de l'eau et des sols
- La gestion responsable de l'utilisation des terres
- L'optimisation de la gestion des déchets
- La promotion de la biodiversité et la préservation des écosystèmes

Gouvernance d'entreprise : Conduire les activités avec transparence et éthique

Un cadre de gouvernance solide garantit la pérennité et la conformité des opérations grâce à :

- L'atténuation des risques
- Le respect des normes éthiques et de durabilité
- La continuité des activités

La stratégie de durabilité de PHC s'aligne à la fois sur les exigences légales nationales de la RDC et sur les normes internationales, notamment :

- Les Principes de Performance de la Société Financière Internationale (SFI)
- Les Principes et Critères de la Table Ronde sur l'Huile de Palme Durable (RSPO)

La stratégie est également conçue pour renforcer la contribution de PHC aux Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies en mettant l'accent sur les domaines suivants :

- 01 Pas de pauvreté
- 02 Faim zéro
- 03 Bonne santé et bien-être
- 04 Une éducation de qualité
- 05 Égalité des sexes
- 06 Eau propre et assainissement
- 07 Energie propre et abordable
- 08 Travail décent et croissance économique
- 09 Réduction des inégalités
- 10 Consommation et production responsables
- 11 Action pour le climat
- 12 Vie terrestre

3.3 Gouvernance de la stratégie de développement durable

Pour assurer une mise en œuvre efficace de sa stratégie de développement durable, PHC s'appuie sur un Système de Gestion Environnementale et Sociale (ESMS) aligné sur les normes de la Société Financière Internationale (SFI). Ce système repose sur le principe d'amélioration continue, en suivant la méthodologie PDCA (Planifier - Mettre en œuvre - Contrôler - Agir).

L'ESMS est structuré autour d'éléments interconnectés permettant d'évaluer, contrôler et améliorer en permanence la performance environnementale et sociale de PHC. Il garantit également un engagement fort de la direction, appuyé par des politiques claires, approuvées et communiquées à l'ensemble des parties prenantes.

La mise en œuvre et le suivi de cette stratégie sont placés sous la responsabilité du département ESG (Environnement, Social et Gouvernance) de PHC. Ce département joue un rôle central mais travaille en synergie avec les autres départements concernés.

Le département ESG est dirigé par un Directeur ESG, qui rend compte directement au Directeur Général. Il s'appuie sur une équipe dédiée présente sur chaque site opérationnel, structurée autour de trois axes clés :

- **Services sociaux** : Renforcement du bien-être des employés et des communautés.
- **Environnement**, santé et sécurité (HSE) : Gestion proactive des risques environnementaux et sanitaires.
- **Développement communautaire** : Initiatives favorisant la prospérité locale.

Ces équipes sont spécifiquement formées aux meilleures pratiques de gestion environnementale et sociale, garantissant ainsi la conformité de PHC avec les standards internationaux de l'huile de palme responsable.

Pour renforcer cet engagement, le département ESG bénéficie d'un budget dédié de près de 1,5 million de dollars en 2023. Cet investissement stratégique permet d'aligner les opérations de PHC sur ses objectifs de durabilité et de prospérité, tout en assurant une amélioration continue de ses performances environnementales et sociales.



4. Gestion sociale : Partager la prospérité et favoriser un climat social apaisé

La stratégie sociale de PHC repose sur une analyse approfondie des risques et impacts sociaux liés à ses activités opérationnelles. Elle est conçue pour impliquer activement toutes les parties prenantes, en veillant à ce que la présence de PHC soit une source de bénéfices mutuels pour l'ensemble des communautés concernées. L'objectif est de garantir un environnement social stable et harmonieux, propice à une collaboration durable et respectueuse.

4.1 Engagement et dialogue avec les parties prenantes

Avec trois sites et un siège social à Kinshasa, PHC a un impact direct sur plus de 150 000 personnes vivant autour de ses opérations. Consciente de cette responsabilité, l'entreprise a mis en place des équipes spécialisées en relations communautaires, chargées de maintenir un dialogue permanent, structuré et transparent avec les parties prenantes.

PHC adopte une approche proactive pour prévenir et résoudre les conflits, en garantissant le respect des droits des communautés et en s'alignant sur les normes internationales en matière de responsabilité sociale. Cette démarche vise à renforcer la confiance et la coopération, tout en favorisant un développement inclusif et durable pour toutes les parties concernées.

Nos engagements:



Respect des droits de l'homme

PHC s'engage à respecter et à promouvoir les droits fondamentaux de chaque individu sans distinction, conformément aux principes établis par :

- La Déclaration universelle des droits de l'Homme des Nations Unies,
- La Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les principes et droits fondamentaux au travail.

L'entreprise veille à intégrer ces principes dans l'ensemble de ses activités et à créer un environnement de travail inclusif, respectueux et équitable.

Droits des communautés locales et des peuples autochtones

PHC reconnaît le rôle essentiel des communautés locales et des peuples autochtones et s'engage à protéger leurs droits à travers les actions suivantes :

- Respect des droits fonciers légaux et coutumiers : PHC garantit le respect des droits territoriaux des communautés locales et des peuples autochtones en appliquant le principe du Consentement Préalable, Libre et Éclairé (CPLE). Cela leur permet d'accepter ou de refuser l'utilisation des terres sur lesquelles ils détiennent des droits, qu'ils soient légaux, communautaires ou coutumiers.
- Dialogue permanent et transparent : L'entreprise met en place un plan d'engagement structuré avec les parties prenantes, favorisant une communication continue, ouverte et constructive. Ce dialogue assure une prise en compte effective des attentes et préoccupations des communautés concernées.
- Mécanisme de gestion des plaintes : PHC a instauré un dispositif de plainte conforme aux normes internationales (RSPO) et nationales (REDD+). Ce mécanisme garantit un processus d'investigation confidentiel et sécurisé, permettant aux parties prenantes de signaler toute préoccupation en toute confiance.

4.1.1 Plan d'engagement des parties prenantes

Un engagement actif et structuré avec les parties prenantes est essentiel à la réussite des activités de PHC. Il permet de mieux comprendre leurs préoccupations, d'instaurer un climat de confiance et d'y répondre de manière proactive et appropriée. Depuis 2017, PHC a mis en place un plan d'engagement des parties prenantes aligné sur les normes internationales. Ce plan vise à garantir des interactions significatives et constructives avec toutes les parties prenantes concernées.

Des équipes sociales dédiées existent sur chaque site opérationnel pour s'engager activement avec les parties prenantes locales et maintenir un dialogue continu. La documentation est également un aspect très important pour PHC et des bases de données sont en place pour enregistrer les interactions, les plaintes et les actions envers nos parties prenantes.

Les chiffres clés pour 2023

Plus de 8 000 personnes et organisations sont désormais enregistrées dans notre base de données. 1708 interactions sociales ont été documentées dans notre système de gestion sociale au cours de l'année

4.1.2 Consentement et participations des communautés locales

En 2017 et 2018, à la demande des communautés locales, PHC a initié un processus participatif visant à formaliser un cadre de dialogue et d'engagement mutuel avec les populations vivant dans ses zones d'opération. Ce processus, mené avec le soutien des autorités locales et de la société civile, a abouti à la signature de clauses sociales avec chaque territoire où la société est implantée permettant à l'entreprise d'avoir sa licence sociale d'exploitation.

Lors des négociations, PHC a clairement affirmé sa vision :

En concertation avec les populations locales :

- Soutenir la reconstruction des infrastructures communautaires telles que les écoles, les centres de santé, etc., en privilégiant des matériaux durables et adaptés.
- Mettre en place des projets de développement communautaire.

Afin de garantir la mise en œuvre effective des clauses sociales, des comités de suivi ont été créés sur chaque site opérationnel. Ces comités, composés de représentants de PHC, des communautés et des autorités locales, se réunissent trimestriellement pour : évaluer l'état d'avancement des engagements pris par chaque partie et définir les projets prioritaires pour l'année suivante, en fonction des besoins identifiés.

Au cours de ces négociations, la vision de PHC était claire : soutenir la reconstruction des infrastructures communautaires existantes choisies par les communautés dans des matériaux durables et mettre en œuvre des projets de développement communautaire. La vision de PHC étant d'avoir un impact positif sur ses parties prenantes, l'entreprise s'est engagée à reconstruire plusieurs infrastructures communautaires existantes, telles que des écoles ou des centres de santé, ainsi qu'à développer un programme de développement communautaire. Les communautés locales se sont engagées à laisser l'entreprise opérer et jouir librement de ses droits en tant que concessionnaire agricole.

Un comité de suivi a été mis en place sur chaque site opérationnel et se réunit trimestriellement pour évaluer la mise en œuvre des clauses par les deux parties et pour définir les prochains projets qui sont identifiés sur une base annuelle. Les résultats concrets de ces engagements sont détaillés dans la section «4.2 Soutien aux besoins de base»

Le cas de Lileko : La restitution de terres à PHC par les communautés locales

Depuis l'arrivée de la nouvelle direction de PHC en février 2021, l'entreprise s'est efforcée d'améliorer le climat de bonnes relations avec les communautés qui l'accueillent. Le cas de Lileko, où les communautés ont restitué des terres à PHC, démontre clairement notre engagement à respecter les droits sur les terres et les ressources naturelles, y compris les droits fonciers coutumiers, collectifs et informels. Début 2020, les communautés des villages de Yalisubu, Tongoso et Yabongonda appartenant au groupe Mwando ont créé une organisation non gouvernementale de développement (ONG) appelée MUDEV (Mwando Unis pour le Développement) pour exploiter les palmiers à huile situés dans la division Lileko de la plantation de PHC à Lokutu, à la suite de la suspension des activités de l'entreprise.

En raison de difficultés financières, l'ONGD MUDEV n'a pas été en mesure de respecter ses engagements vis-à-vis des membres de la communauté engagés pour effectuer les travaux de récolte et d'entretien dans la division. Lors d'une réunion tenue le 15 mai 2021, à laquelle ont participé les communautés, PHC et MUDEV, les communautés ont exprimé leur préférence pour que PHC reprenne les activités sur le site de Lileko et indemnise les travailleurs qui ont effectué des travaux de récolte et d'entretien entre avril 2020 et mai 2021. La réunion s'est terminée par une cérémonie au cours de laquelle, à la demande des chefs traditionnels et des responsables du MUDEV, nous avons repris nos activités dans la division de Lileko, ouvrant ainsi une nouvelle page dans la relation entre PHC et ses communautés d'accueil. Cette démarche s'inscrit dans la nouvelle orientation de PHC qui consiste à affirmer les valeurs d'intégrité, de respect et de prospérité partagée avec toutes les parties prenantes.



4.1.3 Mécanisme de gestion des plaintes et des griefs

Depuis 2017, un mécanisme transparent et accessible de gestion des plaintes a été mis en place au PHC. En 2023, PHC a reçu 16 plaintes communautaires et 12 plaintes individuelles. PHC a également reçu 87 plaintes concernant des besoins tels que le carburant, l'huile de palme, les demandes de transport et autres. Chaque plainte et grief est examiné et traité. Au total, 59 griefs et 8 plaintes ont été résolus en 2023.

4.1.4 Gestion des conflits

En plus du mécanisme de gestion des plaintes, des comités de gestion des conflits ont été créés en 2022 dans chaque site opérationnel de PHC pour discuter des problèmes rencontrés par PHC et les parties communautaires et trouver des solutions ensemble. Ces comités sont opérationnels et sont présidés par un représentant élu des communautés locales. Ils se réunissent une fois par mois.

4.1.5 Médiation ICM

En 2018, plusieurs communautés des régions de Lokutu et de Boteka ont déposé une plainte auprès du Mécanisme indépendant de plaintes (MIC) des banques européennes de développement, telles que DEG et FMO, qui étaient créancières de PHC. Leur plainte concernait notamment des revendications sur certaines parties des concessions de PHC couvertes par des titres fonciers. Ce mécanisme permet à des parties externes de déposer une plainte concernant des projets financés par ces banques. Le processus a été retardé par la pandémie de COVID-19, qui a empêché tout déplacement pendant une longue période. Malgré le rachat de la dette des banques de développement en février 2022 par les actionnaires, PHC a décidé de continuer à participer à ce mécanisme afin de parvenir à une paix durable entre l'entreprise et les communautés. En 2022, un médiateur principal a été sélectionné à la satisfaction de toutes les parties et l'équipe de médiation s'est rendue à plusieurs reprises à Boteka et Lokutu pour identifier les participants et préparer la médiation. Leur dernière mission a été de former les participants désignés par les communautés plaignantes pour les représenter lors de la médiation.

L'année 2023 a connu de grandes avancées dans le cadre de la médiation. En effet, des réunions se sont tenues en mars 2023 à Mbandaka et à Kisangani sous l'égide des gouvernorats concernés et facilitées par l'expert médiateur sélectionné par le MIC et approuvé par les parties. Les discussions ont porté sur les trois thèmes soulevés dans la demande de médiation de 2018, notamment les questions liées à la légitimité des titres fonciers de l'entreprise, les abus et violations des droits de l'homme allégués, et le manque d'information et de soutien juridique des communautés dans les négociations avec les PHC pour la mise en œuvre de projets sociaux.



Bien que l'entreprise ne soit pas d'accord avec ces accusations, PHC a accueilli la médiation comme une opportunité de s'engager avec les représentants de la communauté afin de mieux comprendre leurs préoccupations. L'entreprise a profité de l'occasion pour réaffirmer l'engagement de la nouvelle direction en faveur de la protection des droits de l'homme et la politique de tolérance zéro en cas de violation des droits de l'homme.

A l'issue des discussions, les deux parties se sont déclarées satisfaites des échanges et ont convenu d'une série d'actions pour répondre aux préoccupations des uns et des autres afin de parvenir à un climat social apaisé. Les actions identifiées ont servi de base aux accords formels signés par tous les participants lors des cérémonies de clôture le 17 mars 2023 à Mbandaka, et le 24 mars 2023 à Kisangani.

L'entreprise se réjouit du succès de la médiation avec les représentants des communautés. Elle souhaite que ces accords ouvrent la voie à une franche collaboration entre la société et les communautés locales afin d'atteindre l'objectif de création d'une prospérité partagée grâce à l'agro-industrie.

4.1.6 La Fondation PHC

Afin d'amplifier les actions sociales de la société au sein des communautés locales, PHC a lancé le 5 septembre 2023 la Fondation PHC, une structure indépendante de l'entreprise, dotée de son propre conseil d'administration, de son directeur exécutif, Mpoko BOKANGA, PhD et de son équipe opérationnelle. Ce lancement a eu lieu sur le site de Lokutu, dans la province de la Tshopo, en présence des autorités locales et des leaders communautaires.

Le 30 novembre 2023, la Fondation PHC tient son premier Conseil d'Administration à Kinshasa. Dirigée par M. Wale Adéosun, Président de la Fondation PHC, la réunion a permis de définir les objectifs de la Fondation PHC, d'approuver la nomination des membres du Conseil d'administration, d'établir les rôles et responsabilités du Conseil d'administration, ainsi que d'échanger sur les principaux axes et domaines d'intervention et de définir le cadre financier.

La Fondation PHC s'engage à mener des activités à impact positif dans des domaines clés tels que le développement communautaire, la santé, l'accès à l'eau potable, l'éducation, le logement adéquat, l'énergie, l'environnement, l'infrastructure et l'agriculture. Elle s'inscrit dans la promotion de la prospérité et du développement durable, conformément aux objectifs de développement durable des Nations unies.

«Nous pensons que la prospérité doit être partagée équitablement et que chaque individu doit avoir la possibilité de mener une vie épanouie. En lançant la Foundation PHC, nous souhaitons faire au-delà de ce qui est prévu dans les clauses sociales afin d'impacter durablement la vie des communautés au sein desquelles nous opérons. Nous voulons être un catalyseur de progrès et de croissance pour tous», déclare Madame Monique Gieskes, Directeur Général de PHC.



4.2 Soutien aux besoins fondamentaux des populations et autonomisation

PHC place les besoins fondamentaux des populations au cœur de sa vision de créer une prospérité partagée à travers l'agribusiness. Consciente que la dignité humaine passe par l'accès aux services essentiels, la société a développé une stratégie intégrée de durabilité et de prospérité partagée, centrée sur l'amélioration des conditions de vie dans ses zones d'opérations.

Cette stratégie repose sur plusieurs axes prioritaires :

- Le renforcement des moyens de subsistance à travers l'augmentation des revenus et la dynamisation de l'économie locale, contribuant ainsi à l'autonomisation des communautés.
- L'accès à des soins de santé de qualité, à la fois abordables et adaptés aux réalités locales.
- L'accès à une meilleure éducation en milieu rural, en favorisant un enseignement de qualité dispensé dans un environnement scolaire adéquat.
- L'accès à l'eau potable, facteur clé de santé publique et de bien-être.
- La promotion de la souveraineté alimentaire, à travers un meilleur accès à une alimentation suffisante, variée et nutritive.

L'ensemble des engagements de PHC se décline en programmes et projets concrets qui sont détaillés dans les points suivants :

4.2.1 Amélioration des infrastructures communautaires

Dans le cadre de sa politique de responsabilité sociétale d'entreprise, PHC s'est engagée durablement auprès des communautés locales vivant à proximité de ses opérations. Cet engagement s'est matérialisé par la signature de clauses sociales en 2017 et 2018, visant à créer un climat de confiance mutuelle et à garantir à PHC l'exercice serein de ses droits en tant que concessionnaire agricole. La sélection des projets se fait de manière participative en étroite concertation avec les représentants des communautés, afin de répondre aux besoins identifiés sur le terrain. Depuis la signature de ces accords, PHC a entièrement financé et finalisé la construction et la modernisation de 55 infrastructures au profit des communautés locales, dont 23 réalisées au cours de l'année 2023 :

- La reconstruction de 20 écoles avec six salles de classe équipées, avec des pupitres et des toilettes, permettant ainsi à plus de 7000 enfants de recevoir leur éducation dans des conditions confortables.
- La réhabilitation de 13 centres de santé appartenant à l'Etat congolais.
- L'aménagement de 8 routes, facilitant la mobilité et les échanges entre membres des communautés locales.
- La construction de 8 maisons destinées aux chefs des communautés.
- La construction d'un entrepôt pour soutenir les activités économiques collectives.
- La construction de 5 maisons de passage pour héberger les membres des communautés en déplacement ainsi que les visiteurs.

De nombreuses autres infrastructures sont encore en construction et le programme 2024 a également été élaboré avec les représentants des communautés locales, en continuité avec cette dynamique d'investissement social. Depuis 2018, PHC a investi près de 1,5 million de dollars américains dans la réalisation de ces infrastructures (voir Tableau X), dont 499 257 dollars en 2023. Ces investissements témoignent de la volonté constante de PHC de partager les fruits de sa croissance et de promouvoir un développement inclusif et durable profitant aux communautés locales vivant autour de ses opérations.

Tableau X : Nos dépenses pour les programmes de développement social

SUIVI DES COÛTS	
Coût total	Coût total
2023	\$1,486,803
2022	\$499,257
2021	\$368,305
2020	\$331,699
2019	\$66,752
2018	\$108,826

Témoignages des communautés : l'impact concret des actions de PHC

" Nous n'avions ni bancs pour asseoir nos élèves, ni tableaux adaptés pour enseigner correctement. Les conditions d'apprentissage étaient très difficiles. La construction de la nouvelle école a tout changé : nous disposons désormais d'infrastructures modernes, comparables à celles d'autres établissements à travers le pays." **M. Albert Isomalambe**, professeur à l'école primaire Loeka, reconstruite par PHC.



«Avant, L'école n'avait pas de toit et n'était pas un endroit sûr pour étudier. Aujourd'hui, grâce au nouveau bâtiment construit par PHC, nos enfants peuvent suivre les cours dans un environnement sécurisé et propice à l'apprentissage. Cela leur permet de recevoir une éducation de qualité» **M. Dominique Ngazini**, parent d'élève.

4.2.2 Un programme de développement communautaire ancré dans l'agriculture durable

PHC adopte une vision ambitieuse du développement communautaire, centrée sur la création de chaînes de valeur agricoles complètes : de la ferme à l'assiette, incluant des pratiques agricoles durables comme la préparation des champs sans brûlis, l'utilisation de semences améliorées, et la valorisation des produits jusqu'à leur distribution, tout en veillant à maximiser la valeur ajoutée au niveau local.

- PHC a identifié deux secteurs agricoles prioritaires, au cœur des initiatives lancées avec les communautés : les cultures vivrières de base telles que le maïs, le riz et le manioc, essentielles à la sécurité alimentaire locale.
- Des plantations en partenariat comme un modèle inclusif qui permet aux membres des communautés de produire des régimes de noix de palme, vendus ensuite à PHC à des prix justes, préalablement négociés.

D'autres secteurs sont également soutenus, tels que le petit élevage et les cultures maraîchères.

Ces projets améliorent la qualité, la quantité et l'accessibilité des aliments au niveau local, renforçant ainsi la sécurité alimentaire locale. Ils permettent également de générer des revenus pour les bénéficiaires tout en promouvant des pratiques agricoles durables, respectueuses de l'environnement.

Le rôle clé des organisations de producteurs agricoles (OPA)

Pour tirer pleinement profit des programmes de PHC réalisés dans le cadre du programme de développement communautaire, les agriculteurs vivant autour des concessions de PHC se sont regroupés au sein d'organisations de producteurs agricoles (OPA). À la fin de l'année 2023, les OPA étaient actives, représentant 2 405 membres, dont 20 % de femmes. En travaillant ensemble au sein des OPA, les agriculteurs peuvent maximiser l'accès à des formations techniques, et à la distribution d'intrants et d'équipements agricoles fournis par PHC, ainsi qu'à la commercialisation des produits agricoles....

En 2023, les OPA ont bénéficié des apports suivants : une formation technique et d'un suivi, de 2 135 outils et équipements agricoles, de plus de 8 tonnes de semences de maïs, de 12 500 mètres linéaires de boutures de manioc, de plus de 10 000 plants de cacao et ainsi que de semences potagères.

«Nous apprécions le don de semences reçu de PHC. Cela démontre l'engagement de l'entreprise à contribuer à la lutte contre la pauvreté en promouvant les activités agricoles dans les communautés locales», déclare un membre de l'OPA 5e Celpa, bénéficiaire des semences de cultures maraîchères.

Contribution de PHC à la sécurité alimentaire de la RDC

Le 28 juin 2022, PHC et le centre de recherche de l'Institut International d'Agriculture Tropicale (IITA) ont signé un accord de collaboration dans le cadre du Programme de Transformation Agricole initié par le gouvernement de la RD Congo (ATA-RDC). L'objectif de ce partenariat est la production de semences alimentaires de qualité par PHC et leur mise à disposition des agriculteurs congolais à travers le programme ATA-RDC. Ces activités sont mises en œuvre par PHC avec l'appui technique de l'IITA et l'appui financier du programme ATA-RDC, lancé par le gouvernement congolais.

Le laboratoire SAH de Lokutu

Pour contribuer activement à la production de boutures de manioc saines et de haute qualité, PHC a mis en œuvre une solution innovante : la technologie Hydroponique Semi-Autotrophe (SAH). Cette méthode moderne de micropagation permet une multiplication rapide de plants exempts de maladies, répondant ainsi aux besoins des agriculteurs locaux tout en soutenant la sécurité alimentaire....

Le laboratoire SAH de Lokutu, entièrement installé dans les infrastructures de PHC, est opérationnel depuis le 12 juin 2023. Il est dirigé par un superviseur accompagné d'une équipe technique formée au campus de l'Institut Africain des Technologies et de l'Innovation (IATI) de Kalambo, près de Bukavu (Sud-Kivu). Le laboratoire a une capacité de production de 30 000 plants, soit l'équivalent de trois hectares de plantation.

Des champs de semences PHC pour renforcer la filière vivrière

En parallèle, PHC a aménagé des champs de semences à Lokutu et Yaligimba, sur des terrains disponibles au sein de ses plantations, soigneusement isolés pour éviter tout croisement. Les semences de base utilisées proviennent de l'Institut National d'Études et de Recherches Agronomiques (INERA). Elles ont permis la mise en culture de 76 hectares de manioc, riz et maïs. Le Service National des Semences (SENASEM) a assuré le suivi technique de toutes les étapes du processus de culture afin de garantir la qualité, la traçabilité et la certification de la production. Les résultats des récoltes de la première saison sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Culture (Ha)	Variété	Total
Riz	Nerica 7	41 tonnes
	Nerica 4	6 tonnes
Maïs	Samaru	5 tonnes
Manioc	Ilona	700.000 ML

#Production après la première saison



38

Grâce à ce partenariat, 52 tonnes de semences certifiées seront mises à la disposition des agriculteurs congolais à travers le Programme de Transformation Agricole (ATA-RDC). PHC conservera une partie de ces semences pour alimenter son propre programme de développement communautaire, renforçant ainsi son engagement envers les producteurs locaux.

Plantations partenaires : un modèle inclusif pour soutenir les communautés locales

PHC s'engage à favoriser un développement agricole inclusif en collaborant étroitement avec les communautés riveraines de ses concessions. Dans cette optique, un programme de plantations partenaires a été mis en place afin de permettre aux producteurs locaux de palmiers à huile de vendre leur récolte de noix de palme à PHC, à des conditions justes et convenues conjointement.

Lancé à titre pilote en 2022 sur le site de Yaligimba, ce programme a permis la mise en valeur de 80 hectares de plantations communautaires, dont la production est désormais achetée par PHC. Fort du succès de cette première phase, le projet a été étendu en 2023 avec la signature de cinq nouveaux contrats avec des agriculteurs partenaires à Yaligimba. Des recensements ont également été menés à Boteka et Lokutu pour évaluer les conditions de réplication du modèle, avec pour objectif de promouvoir cette approche inclusive sur l'ensemble des sites opérationnels de l'entreprise.

Dans le cadre de ce programme, PHC accompagne aussi les agriculteurs partenaires dans l'adoption de bonnes pratiques agronomiques, tout en intégrant les considérations sociales et environnementales essentielles à une production durable.



39

4.2.3 Santé de la population: renforcer l'accès aux soins dans les zones rurales

Depuis l'installation de la nouvelle équipe dirigeante en février 2021, PHC a fait de l'amélioration des services de santé une priorité stratégique, tant pour ses employés que pour les communautés environnantes de ses sites d'opération. Avant 2021, les infrastructures médicales de l'entreprise étaient gérées par un prestataire externe, et plusieurs défis avaient été soulevés par les travailleurs et les communautés locales.

En juin 2021, après une évaluation approfondie des besoins et des opportunités d'amélioration, PHC a décidé de reprendre en main la gestion directe de son réseau de santé. Cette décision s'inscrit dans une volonté de garantir un accès durable à des soins de qualité dans des zones rurales souvent peu desservies.

Aujourd'hui, PHC possède et gère entièrement un réseau d'établissements médicaux au sein de ses concessions, ce qui permet à la population d'avoir accès à des soins de qualité dans les zones rurales éloignées. Le réseau médical de PHC est composé de quatre hôpitaux avec 460 lits, trois centres de santé et 16 cliniques.

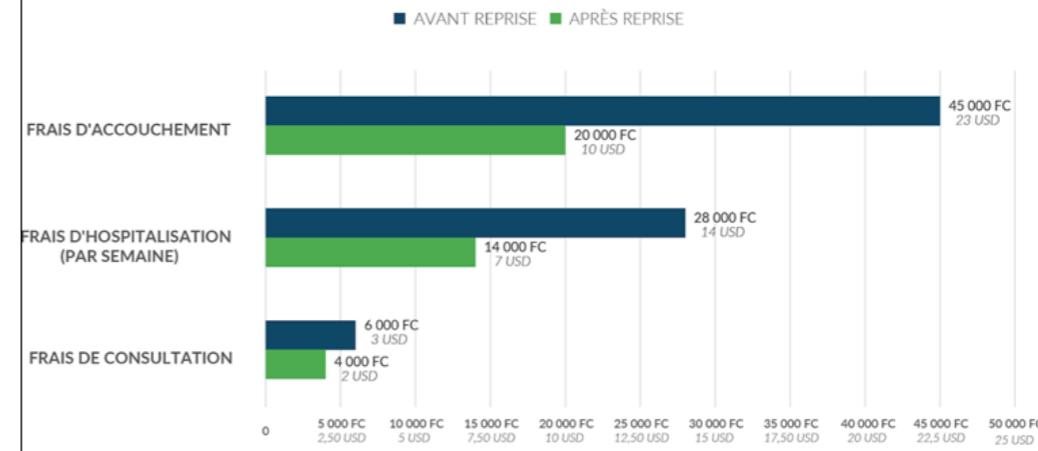
Rapport de développement durable 2023



40

En 2023, l'entreprise a investi 370 000 \$ dans l'acquisition de nouveaux équipements médicaux, incluant notamment des appareils de radiographie et des machines d'analyse de laboratoire, dans le but d'améliorer la qualité des soins et d'élargir la gamme des services offerts. L'ensemble des employés de PHC et leurs familles, soit plus de 40 000 bénéficiaires, accèdent gratuitement aux soins médicaux dans ce réseau. Les membres des communautés voisines, bien qu'externes à l'entreprise, peuvent également bénéficier de ces services à des tarifs fortement subventionnés. Les frais d'une consultation médicale, d'accouchement et d'hospitalisation ont été réduits de 33%, 56% et 50% respectivement au courant des dernières années, et le coût d'un accouchement est passé à 10 \$ dans les établissements de santé gérés par PHC.

RÉDUCTION DES FRAIS À PAYER POUR SOIN APRÈS LA REPRISE DE LA GESTION DES INSTALLATIONS MÉDICALES PAR PHC



En 2023, le réseau médical de PHC a continué de jouer un rôle crucial dans l'accès aux soins dans les zones rurales. Au total, 149 357 consultations médicales ont été enregistrées dans ses infrastructures, ainsi que 18 492 hospitalisations, 1 345 interventions chirurgicales et 2 442 accouchements. Par rapport à l'année 2022, les hospitalisations et les accouchements ont connu une hausse significative de 8% et 22% respectivement, témoignant d'une confiance croissante des populations envers la qualité des soins offerts. Les chiffres liés aux consultations et aux interventions chirurgicales ont connu une légère baisse, attribuable à un meilleur ciblage des soins de santé préventifs et à l'amélioration du suivi des patients. Dans sa démarche d'amélioration continue, PHC a également investi dans le renforcement des infrastructures sanitaires communautaires. En 2023, l'entreprise a finalisé la reconstruction de 5 centres de santé supplémentaires en matériaux durables, portant à 13 le nombre total de centres réhabilités depuis le début du programme. Les infrastructures de santé reconstruites par PHC offrent désormais un accès amélioré à des soins de qualité pour les populations locales, participant significativement au développement des services de santé en milieu rural.



4.2.4 Accès à l'eau potable

Le programme d'accès à l'eau potable mis en œuvre par PHC représente l'une des contributions les plus significatives de l'entreprise à l'amélioration des conditions de vie des communautés riveraines de ses sites d'exploitation. L'accès à une eau saine réduit considérablement les risques de maladies hydriques et libère les femmes et les enfants de la corvée quotidienne consistant à parcourir de longues distances, souvent dans des zones dangereuses, pour s'approvisionner en eau.

À ce jour, PHC a financé, installé et assure l'entretien de **72 puits** de forage répartis dans différentes communautés locales. L'entreprise prend à cœur la qualité de l'eau fournie : des tests réguliers sont effectués pour garantir sa potabilité. En parallèle, PHC procède à la modernisation de ses laboratoires d'analyse sur ses trois sites opérationnels afin de renforcer la capacité de surveillance et de contrôle périodique de tous les puits en service.

4.3 Bien-être du personnel

La vision renouvelée de PHC place le bien-être de ses employés au cœur de sa stratégie de développement durable. L'entreprise s'engage à bâtir une main-d'œuvre motivée, performante et épanouie, en s'appuyant sur des pratiques fondées sur l'équité, la transparence, le mérite et la performance.

Les actions de l'entreprise sont basées sur trois objectifs principaux :

- Créer un environnement de travail positif et respectueux propice à la loyauté, à la productivité et à l'innovation ;
- Améliorer les conditions de vie des travailleurs, en particulier ceux vivant et travaillant sur les sites agricoles ;
- Renforcer les compétences internes à travers des programmes de formation ciblés et l'élaboration de plans de carrière permettant l'évolution professionnelle des cadres.

4.3.1 Capital humain des PHC

Le secteur de l'huile de palme est particulièrement intensif en main-d'œuvre, et PHC en est un acteur majeur. À la fin de l'année 2023, l'entreprise comptait 9 485 employés sous contrat, dont 14,2 % de femmes, ce qui fait de PHC l'un des plus grands employeurs du secteur privé en République Démocratique du Congo. Cette main-d'œuvre a connu une croissance de plus de 22 % par rapport à 2022, reflétant à la fois l'expansion des activités de l'entreprise et sa contribution à la création d'emplois locaux.

Effectifs au 31/12/2023 par site et par sexe			
Sites	Hommes	Femmes	Total
Boteka	1109	272	1381
Lokutu	4116	602	4718
Yaligimba	2774	445	3219
Kinshasa	143	21	164
Total général	8142	1340	9482



L'ancienneté moyenne des employés s'établit désormais à 5,1 ans, et plus de 15 % du personnel est en poste depuis plus de 10 ans, témoignant de la stabilité de l'emploi au sein de PHC. Le taux de rotation du personnel est resté relativement faible à 5,3 %, traduisant un climat social généralement stable.

La structure de l'emploi au sein de PHC se répartit comme suit : 96% des employés sont des ouvriers, 3% sont des agents de maîtrise et 1% sont des cadres.

4.3.2 Conformité avec les lois et normes internationales

La politique de l'entreprise en matière de ressources humaines définit les principes directeurs régissant l'approche de la gestion de l'ensemble de son capital humain, y compris la main-d'œuvre directe, indirecte et les fournisseurs. Ces principes sont mis en œuvre par le biais des politiques, processus et procédures de ressources humaines sous-jacents et des contrats de travail.

Ils comprennent, entre autres, les principes suivants :

- Respecter les droits des travailleurs
- Respecter la loi en vigueur en matière d'emploi
- Interdiction du travail des enfants
- Lutte contre le travail forcé et la traite des êtres humains
- Promotion de la liberté d'association
- Maintenir un mécanisme de gestion des plaintes et des griefs :
- Promouvoir l'égalité des chances et la non-discrimination
- Lutte contre le harcèlement et la violence sur le lieu de travail

Brève histoire : PHC participe au salon de recrutement Impact Job Days

Afin de partager son expérience et de rencontrer de jeunes talents, PHC a participé aux Impact Job Days à Kinshasa et Kisangani en juin 2023 avec pour thème «les métiers de la durabilité». Cette foire est organisée avec l'Ecole Supérieure d'Aménagement et de Développement Intégré des Forêts et des Territoires de la RDC (ERAIFT RDC) et l'Institut Facultaire d'Agronomie de Yangambi (IFA Yangambi) à l'intention des étudiants et diplômés. PHC a partagé son expérience en tant qu'acteur de l'agro-industrie avec une vision basée sur la durabilité et a expliqué quels profils étaient recherchés au sein de l'entreprise. Un idéathon a également été organisé avec les étudiants pour les faire réfléchir sur certains des défis auxquels la société est confrontée en termes de durabilité.

4.3.3 Conditions salariales et avantages sociaux

La politique salariale de PHC est équitable et respectueuse du droit du travail et vise à récompenser davantage les employés les plus performants. L'objectif est de récompenser les employés les plus efficaces à leur juste valeur. En plus de leur salaire, les employés bénéficient d'un logement ou d'une indemnité de logement, d'une indemnité de transport, d'une sécurité sociale et d'une pension, d'un treizième mois de salaire, d'une indemnité de vacances et d'une couverture médicale complète pour eux-mêmes et leur famille. De plus, afin d'améliorer la sécurité alimentaire de ses travailleurs, PHC met à leur disposition de l'huile de palme à bas prix.



De nombreuses mesures ont été prises par l'entreprise en 2021 et 2022 pour améliorer les conditions salariales. Ces actions ont plus que doublé le salaire minimum chez PHC. Elles sont présentées ci-dessous.

Application de l'indice IRES

En mai 2021, PHC a augmenté l'ensemble de son échelle salariale de 12,6 % selon l'indice IRES. L'indice IRES correspond à l'inflation du panier moyen des ménages en RDC. Il est calculé par l'Institut de recherche économique et sociale de l'Université de Kinshasa. Une nouvelle indexation est en cours d'analyse.

Primes de performance en cas de dépassement des tâches quotidiennes

La plupart des travailleurs de PHC ont une tâche à accomplir chaque jour et qui correspond à une journée de travail payable. Lorsqu'un travailleur dépasse la tâche journalière, la quantité de tâche excédentaire est payée double. Ceci encourage la productivité et permet aux employés d'augmenter leurs revenus mensuels.

PHC récompense les employés les plus performants

En juillet 2021, PHC a introduit un système de primes mensuelles récompensant les meilleurs employés dans chaque catégorie. Chaque mois, chaque département de chaque site d'exploitation sélectionne un employé méritant qui reçoit une prime. A la fin de l'année, les employés les plus performants dans chaque catégorie pour l'ensemble de l'entreprise sont sélectionnés pour recevoir un prix annuel lors d'une cérémonie de gala à Kinshasa (voir section 4.3.4 du rapport).

Bonus annuel 2023

Conformément à sa vision de prospérité partagée et en reconnaissance des efforts collectifs ayant contribué aux bons résultats de l'entreprise en 2023, la direction générale de PHC a octroyé à l'ensemble de ses employés un bonus équivalent à un mois de salaire à la fin de l'année.

Indemnité de transport

En mai 2022, afin d'améliorer les salaires les plus bas, une indemnité journalière de transport a été introduite pour tous les travailleurs des sites opérationnels de PHC. Versée chaque mois, cette prime est proportionnelle au nombre de jours de présence de l'employé au cours du mois.

Classification des emplois

Dans le cadre de sa politique de gestion transparente et équitable des ressources humaines, PHC a engagé en 2023 un important processus de révision de la classification des emplois. Cette initiative, menée en concertation avec les représentants syndicaux et l'Inspection nationale du travail, vise à mieux refléter les évolutions structurelles de l'entreprise, notamment à travers l'ajout de nouvelles fonctions.

Un comité technique tripartite a été constitué pour piloter cette réforme. Il est composé d'un expert classificateur du Bureau international du travail (BIT), de délégués syndicaux ainsi que de représentants du département des ressources humaines de PHC. La nouvelle classification des emplois a été officiellement lancée au premier trimestre 2023,

4.3.4 PHC Awards

Dans le cadre de sa politique de motivation du personnel et de reconnaissance de l'excellence, PHC a instauré depuis 2021 les PHC Awards, une cérémonie annuelle visant à célébrer les performances individuelles et collectives de ses employés. Cette initiative reflète la volonté de l'entreprise de partager les fruits de sa prospérité avec ceux qui y contribuent quotidiennement.

Les PHC Awards mettent à l'honneur une large diversité de métiers au sein de l'organisation : des ramasseurs de fruits détachés aux cadres dirigeants, illustrant ainsi l'importance de chaque poste dans la chaîne de valeur de l'entreprise. Les prix sont attribués sur la base de critères objectifs et adaptés à chaque fonction, intégrant des indicateurs de performance, de discipline, d'assiduité et d'engagement.

Le processus de sélection repose sur une approche participative en deux étapes :

- Une première sélection est effectuée au niveau de chaque site d'exploitation (Lokutu, Yaligimba et Boteka) par un comité dirigé par le Directeur du site ;
- Les dossiers retenus sont ensuite évalués par un comité central basé à la Direction Générale de PHC, qui valide la liste finale des lauréats.

PHC Awards 2022 : PHC honore ses meilleurs employés

Le 4 février 2023, la société Plantations et Huilleries du Congo (PHC) a organisé à Kinshasa la deuxième édition des PHC Awards, une cérémonie annuelle visant à célébrer les performances exceptionnelles de leurs employés tout au long de l'année 2022. Cet événement placé sous le signe de la reconnaissance et de la valorisation du capital humain a rassemblé la Direction générale de PHC, des autorités politiques, ainsi que divers invités de marque.



Au total, 28 prix ont été décernés, couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur de l'entreprise : plantations, usines, logistique, gouvernance sociale et environnementale, ainsi que les services administratifs. En outre, cinq prix spéciaux ont été remis à des employés ayant fait preuve d'un engagement remarquable et d'un dévouement exceptionnel envers l'entreprise durant l'année.

Parmi les lauréats, Mme Charlotte Lokole Ngonde, infirmière au site de Lokutu (province de la Tshopo), a été désignée meilleur agent de service médical 2022.

« Ce prix signifie beaucoup pour moi. Il me motive à donner encore plus pour contribuer au succès de PHC », a-t-elle déclarée sur fond d'émotion.

M. Bill Wambela-Nkanu Nsadisi, réceptionniste au bureau de PHC à Kinshasa, a quant à lui reçu le prix « Héros dans l'ombre », saluant son professionnalisme et sa constance au quotidien. « Je ne m'y attendais pas du tout. Cela prouve que la société reconnaît vraiment l'engagement de ses employés, même ceux qui agissent dans la discrétion », a-t-il confié.

Au-delà des hommages symboliques, les lauréats ont reçu des récompenses matérielles significatives telles que des motos et des kits de panneaux solaires, renforçant l'impact positif de cette distinction dans leur vie personnelle et celle de leurs familles.

Cette initiative s'inscrit dans la volonté de PHC de promouvoir une culture de mérite, d'excellence et de reconnaissance, tout en consolidant l'engagement et la fierté d'appartenance de ses employés.

4.3.5 PHC Academy

Crée en 2022, PHC Academy s'inscrit dans la vision stratégique de l'entreprise visant à renforcer les compétences de son personnel, à améliorer la performance globale et à promouvoir les valeurs fondamentales qui guident le travail au sein de PHC.

Les activités de formation sont déployées à tous les niveaux hiérarchiques, depuis les ouvriers jusqu'aux cadres dirigeants, couvrant un large éventail de domaines : techniques agricoles, processus industriels, gestion financière, comptabilité, mécanique, et bien d'autres.

Des formations transversales viennent compléter ce dispositif, portant notamment sur le leadership, la gestion des conflits, le management, l'apprentissage des langues, ou encore l'évaluation des performances.

PHC Academy joue également un rôle clé dans l'intégration de nouveaux employés et l'organisation régulière d'ateliers sur le travail d'équipe, contribuant ainsi à renforcer la cohésion et l'esprit d'appartenance au sein des équipes. En 2023, 30 sessions de formation ont été organisées, bénéficiant à 968 employés issus de diverses catégories professionnelles (directeurs, gestionnaires, mécaniciens, chauffeurs, gardiens, etc).



Ces formations ont été assurées par des prestataires nationaux et internationaux, témoignant de l'engagement de PHC à offrir un apprentissage de qualité. Dans une optique d'amélioration continue, la construction de centres de formation sur les sites de Boteka et Yaligimba a été lancée, avec pour objectif de créer un cadre propice à l'apprentissage et d'accroître la capacité d'accueil.

Toujours en 2023, PHC a souhaité réaffirmer sa volonté de renforcer la cohésion interne en organisant un séminaire de team building de 3 jours réunissant une représentation équilibrée des employés par département et par genre. Cet événement a permis à la Direction générale et aux actionnaires présents de revenir sur l'histoire de l'entreprise et de souligner leur engagement ferme à améliorer les conditions de travail, dans le respect de la vision de créer une prospérité partagée à travers l'agribusiness. Placé sous le thème « Optimisation des coûts », le séminaire a été animé par le Professeur Frédéric Ogola, expert en stratégie de l'Université de Strathmore à Nairobi, au Kenya. Les échanges ont abouti à la définition de quatre piliers prioritaires pour PHC :

- L'amélioration des rendements agricoles,
- L'automatisation des opérations,
- La diversification des projets et programmes,
- La vulgarisation de la culture d'entreprise.

Le troisième jour a été consacré à une activité récréative et culturelle : une excursion au Parc de la Vallée de la Nsele (également connu sous le nom de Parc de Kingakati), situé à une soixantaine de kilomètres de Kinshasa. Cette sortie a permis de conclure l'événement dans une ambiance conviviale, propice au renforcement des liens interpersonnels.

4.4 Santé et sécurité : Créer un lieu de vie et de travail sûr

La santé et la sécurité sont au cœur des engagements de PHC. L'entreprise met tout en œuvre pour garantir un environnement de travail sain, sécurisé et conforme aux normes les plus rigoureuses pour l'ensemble de ses collaborateurs, sous-traitants, partenaires et communautés environnantes.

Notre politique de santé et de sécurité au travail s'aligne sur les standards nationaux, ainsi que sur les exigences de la Table ronde sur l'huile de palme durable (RSPO) et de la Société Financière Internationale (SFI). Elle s'applique à l'ensemble de nos activités : plantations, usines, services logistiques et administratifs, et concerne toutes les parties prenantes : employés, prestataires de services, visiteurs et riverains.

Nous veillons à maintenir un niveau élevé de vigilance et de prévention, notamment dans l'exploitation de nos sites, l'utilisation des équipements, la circulation des personnes et des biens, ainsi que dans le transport interne et externe.



4.4.1 Santé et sécurité au travail

PHC promeut une culture de la prévention fondée sur la responsabilité collective et la sensibilisation de chacun. Le département Environnement, Social et Gouvernance (ESG) est en charge de la conception, de la mise en œuvre et du suivi de la politique de santé et de sécurité de l'entreprise... Sur chaque site opérationnel, un comité de santé et de sécurité est institué conformément à l'arrêté ministériel en vigueur. Ces comités jouent un rôle essentiel dans la remontée des préoccupations, la détection proactive des risques, et la mise en œuvre des mesures correctives. Ils favorisent une approche participative dans laquelle chaque employé devient un acteur de la prévention. PHC croit fermement que la sécurité est l'affaire de tous : chaque collaborateur est appelé à respecter les règles, à signaler les anomalies et à contribuer activement à la création d'un cadre de travail plus sûr.

4.4.2 Évaluation des risques

L'ensemble des activités susceptibles de présenter un risque pour la santé ou la sécurité fait l'objet d'une évaluation systématique. Cette analyse permet d'identifier les risques liés à chaque poste ou situation, d'évaluer la probabilité et la gravité de ces risques, de définir des mesures de prévention et de réduction appropriées.

Les évaluations sont régulièrement mises à jour afin de refléter l'évolution des activités de PHC. De nouvelles analyses sont menées à chaque fois que l'entreprise introduit une nouvelle machine, une procédure ou une organisation du travail, afin de détecter et maîtriser les risques émergents.

4.4.3 Mesures de prévention et d'atténuation

Afin de minimiser les risques sur le lieu de travail, PHC met en œuvre une série de mesures qui sont réévaluées et mises à jour chaque année. Ces actions s'inscrivent dans une démarche d'amélioration continue, avec un suivi rigoureux à travers des plans d'action et registres de conformité.

Programme annuel de formation et de sensibilisation

La formation continue des employés et des parties prenantes est un pilier essentiel du système de gestion de la santé et sécurité au travail de PHC. Ces sessions, organisées par les comités locaux santé-sécurité ou via des prestataires spécialisés, sont définies à partir des résultats des évaluations de risques et adaptées aux réalités du terrain.

Les thématiques abordées en 2023 ont couvert des domaines critiques tels que :

- La politique de santé et sécurité de PHC,
- Le port et l'entretien des équipements de protection individuelle (EPI),
- Les procédures d'urgence (évacuation, utilisation des extincteurs, premiers secours),
- L'utilisation sécurisée des produits chimiques,
- La conduite défensive, entre autres.

En 2023, 303 sessions de formations et sensibilisations à la santé, sécurité et environnement sur le lieu de travail ont été organisées sur différents sites de PHC, représentant une augmentation de 5 % par rapport à 2022. Ces sessions ont rassemblé un total de 11 209 participants, pour un volume cumulé de 350 205 heures-personnes

Programme d'inspection annuelle

Dans le cadre de son approche proactive, PHC mène des inspections mensuelles des lieux de travail afin d'identifier les non-conformités et de définir les mesures correctives nécessaires. Ces inspections permettent de :

- Réduire les risques d'accidents,
- Garantir la conformité aux normes internes et externes,
- Suivre la mise en œuvre des actions correctives à travers un registre des non-conformités.

En 2023, 84 inspections ont été réalisées, soit une hausse de 15 % par rapport à l'année précédente, confirmant la dynamique de vigilance renforcée au sein de l'entreprise.

Équipements de protection individuelle

PHC a significativement renforcé son programme de fourniture et de gestion des EPI au cours des deux dernières années. Sur la base des analyses de risques par poste, les besoins sont évalués en tenant compte :

- De la nature des tâches,
- Du nombre d'employés concernés,
- De la durée de vie estimée des équipements.

Les EPI défectueux ou usés sont remplacés immédiatement. Depuis fin 2021, PHC a étendu la fourniture d'uniformes de travail à l'ensemble des salariés des plantations (près de 6 000 employés), favorisant à la fois le confort, la sécurité et la visibilité des agents sur le terrain.

Consciente des risques liés à l'exposition aux produits phytosanitaires, PHC a déployé dès 2022 une série d'améliorations majeures pour renforcer la sécurité des équipes chargées de la protection des cultures. En 2023, ces mesures ont été consolidées autour de plusieurs axes :

- Mise à jour régulière des évaluations de risques,
- Renforcement des équipements de protection spécifiques pour les travailleurs exposés,
- Introduction d'un permis de travail conditionné, autorisant toute intervention uniquement si toutes les conditions de sécurité sont réunies,
- Sessions de formation et de sensibilisation régulières sur les bonnes pratiques et les comportements sécuritaires,
- Visites médicales semestrielles pour un suivi sanitaire préventif des agents exposés.



4.4.4 Suivi des accidents

Le suivi rigoureux des accidents et incidents constitue un levier clé pour évaluer l'efficacité des mesures de prévention mises en place et pour identifier, le cas échéant, de nouvelles actions correctives. PHC s'appuie sur un système de documentation détaillé dans ses structures médicales internes. Chaque accident de travail fait l'objet d'un rapport circonstancié incluant :

- La nature de la lésion,
- Les soins prodigués,
- L'analyse des causes probables,
- Les mesures préventives recommandées,
- Le nombre de jours de travail perdus.

Bilan 2023

L'année 2023 a été marquée par des événements tragiques. PHC a malheureusement enregistré trois décès liés à des accidents du travail, alors qu'aucun cas similaire n'avait été signalé les années précédentes :

- Un décès est survenu dans une usine,
- Deux décès ont été enregistrés à la suite d'accidents liés au trafic des véhicules.

En réponse à ces incidents graves, PHC a immédiatement mis en place des mesures renforcées de sécurité, notamment :

- Le renforcement des protocoles de circulation sur les sites,
- Des rappels stricts des consignes de sécurité,
- Une vigilance accrue dans les unités industrielles.

Évolution des indicateurs clés

Sur le plan statistique, PHC a également constaté une hausse du taux global d'accidents en 2023 :

- 133 accidents par million d'heures travaillées, contre 111 en 2022.
- Le taux de jours perdus a également augmenté, passant de 269 à 285 jours perdus par million d'heures travaillées.

Tableau 5 : ICP relatifs à la santé et à la sécurité en 2023 par rapport à 2022

Indicateurs de performance en matière de santé et de sécurité	Nombre	Q1 2022	Q2 2022	Q3 2022	Q4 2022	Q1 2023	Q2 2023	Q3 2023	Q4 2023
Nombre d'accidents du travail	Nombre	252	451	446	336	283	409	766	485
Taux d'accidents du travail	Nombre	78	112	117	111	92	108	139	133
Nombre de jours perdus	Nombre	720	1106	985	835	747	809	1651	926
Taux de jours perdus	Nombre	226	285	283	269	244	246	307	285

Les incidents graves impliquant l'entreprise de quelque manière que ce soit sont signalés directement à la direction et aux actionnaires de l'entreprise. Chaque incident fait l'objet d'une enquête et d'une analyse, et des mesures correctives sont identifiées au cours des enquêtes ou des inspections et consignées dans un registre de suivi.

5. Environnement: Gérer durablement les activités pour atténuer les impacts

PHC a l'ambition d'augmenter ses performances pour atteindre 100 000 tonnes d'huile de palme produite par an d'ici 2026, mais uniquement grâce à des pratiques durables qui n'ont pas d'impact négatif sur l'environnement et qui bénéficient aux communautés locales, et surtout, sans augmenter ses zones d'exploitation. Consciente des risques et des impacts potentiels de ses activités, PHC a mis en place un système de gestion environnementale et sociale conforme aux normes internationales, telles que les normes de performance de la Société financière internationale (SFI).

La stratégie de PHC repose sur des évaluations de l'impact environnemental et social réalisées par des entreprises tierces sur ses sites opérationnels et qui définissent les mesures à prendre par l'entreprise pour éviter les impacts négatifs.

5.1 Atténuation des impacts opérationnels sur l'environnement

L'entreprise est préoccupée par les impacts et les risques que ses activités peuvent générer sur l'environnement. Elle s'engage fermement à les réduire autant que possible et à mettre en œuvre des mesures compensatoires visant à promouvoir la qualité de l'environnement.

Les engagements environnementaux de PHC :

- Zéro déforestation : PHC s'engage à ne pas convertir de forêts primaires ou de zones à haute valeur de conservation. Aucune déforestation n'est permise dans nos activités actuelles et futures.
- Respect strict du cadre légal et réglementaire : Toutes nos activités sont menées dans le respect des lois environnementales nationales et des principes internationaux de protection de l'environnement.

- Utilisation responsable des terres : PHC n'exploite que des zones déjà anciennement utilisées ou converties, excluant tout développement sur des terres vierges ou sensibles.
- Optimisation de l'usage des terres existantes : Nous veillons à une utilisation efficiente et durable des terres agricoles déjà converties en plantations, en maximisant leur productivité tout en minimisant les impacts environnementaux.
- Adoption des meilleures pratiques agricoles et industrielles : Nous mettons en œuvre des techniques éprouvées et modernisées, respectueuses de l'environnement et adaptées aux spécificités locales.
- Protection des ressources naturelles : PHC s'engage à protéger activement les eaux de surface et souterraines ainsi que la qualité des sols dans toutes ses opérations.
- Réduction de l'usage de produits chimiques : Nous limitons strictement l'utilisation des pesticides et des engrains chimiques, en favorisant des solutions alternatives et des pratiques agroécologiques.
- Lutte contre le changement climatique : PHC poursuit des actions concrètes pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre, notamment via la modernisation de ses installations et la gestion durable des déchets organiques et industriels.

5.1.1 Protection de la qualité de l'eau

L'eau étant une ressource essentielle à la vie, PHC s'engage à minimiser l'impact de ses activités sur les eaux souterraines et de surface, afin d'en préserver durablement la qualité.

Réduction de la consommation d'eau

En raison de leur emplacement, les plantations de PHC n'ont pas besoin d'être irriguées car les précipitations sont suffisantes tout au long de l'année. Seules les activités de pépinière et le processus d'extraction de l'huile de palme nécessitent un approvisionnement en eau.

PHC a mis en œuvre des mesures visant à limiter la consommation excessive d'eau, telles que l'utilisation de paillis dans les pépinières pour réduire l'évapotranspiration.

Protection des ressources en eau dans les opérations

Afin de réduire l'impact sur l'eau dans le cadre de ses activités, PHC a mis en place diverses mesures de prévention, telles que:

- L'établissement de zones tampons le long des rivières et des sources d'eau, conformément à la législation nationale, et l'interdiction stricte des pesticides, des herbicides et des engrains chimiques dans ces zones.
- Lutter contre les déversements accidentels de produits chimiques en appliquant des procédures appropriées et en les confinant si nécessaire.

- Réduire l'utilisation de pesticides et d'engrais chimiques dans ses opérations agricoles par la mise en œuvre de meilleures pratiques utilisant des alternatives.

Gestion des effluents

La gestion des effluents des usines de production d'huile de palme (POME) est essentielle dans la production d'huile de palme. Les POME sont les eaux usées produites lors de la transformation des grappes de fruits frais (FFB) en huile de palme. Il s'agit principalement de déchets organiques qui doivent être traités biologiquement par digestion anaérobiose avant d'être rejetés, car ils peuvent avoir un impact sur l'environnement aquatique.

PHC a installé des décanteurs triphasés dans ses trois usines, qui réduisent déjà considérablement la demande biologique en oxygène (DBO) et la demande chimique en oxygène (DCO) des effluents.

PHC considère que la gestion des effluents est d'une importance vitale et des études ont été menées pour l'installation de systèmes de digestion anaérobiose dans les trois usines de PHC au cours des prochaines années. Ce système éliminera le rejet des effluents dans la rivière et produira du biogaz qui pourra être utilisé pour produire de l'électricité ou pour d'autres activités.

Par ailleurs, des puits ont été creusés dans les zones proches des plantations afin d'assurer un accès à une eau potable de qualité pour les communautés locales.

Surveillance de la qualité de l'eau

PHC réalise un suivi régulier de la qualité des eaux de surface et des effluents. Un consultant indépendant a procédé à des analyses de nos puits de forage, nos eaux de surface et nos effluents. Les résultats obtenus confirment l'absence d'impact négatif sur l'approvisionnement en eau potable des communautés environnantes de nos opérations. Un plan de renforcement du laboratoire interne de PHC est en cours, afin de permettre à l'entreprise de réaliser un contrôle trimestriel de la qualité de l'eau de forage et des effluents. Ce dispositif renforcera la capacité de PHC à surveiller de manière proactive les effets potentiels de ses activités et à prendre des mesures correctives le cas échéant.



5.1.2 Protection des sols

La préservation et l'amélioration de la fertilité des sols sont au cœur de l'approche agronomique de PHC. L'entreprise s'engage à appliquer les meilleures pratiques de gestion agricole afin d'optimiser les rendements tout en limitant l'extension des superficies cultivées. Le changement d'usage des terres, principal facteur de dégradation des sols, reste marginal dans le cas de PHC.

Les sols des plantations de PHC ne contiennent pas de tourbières, sont relativement plats et ne présentent pas de pentes supérieures à 25 %, réduisant ainsi les risques d'érosion et de perte de fertilité.

Application des meilleures pratiques agricoles

PHC adopte des pratiques agricoles rigoureuses tout au long du cycle de vie des palmiers : de la préparation des sols à la fin du cycle d'exploitation, qui s'étend sur 25 ans. Ces pratiques permettent de préserver le sol tout en assurant son approvisionnement en éléments nutritifs, soit naturellement, soit à l'aide d'engrais minéraux et organiques. Ces bonnes pratiques incluent notamment :

- Une politique stricte de «zéro feu» : L'usage du feu est interdit sur l'ensemble des sites de PHC en raison de son impact négatif sur les sols et des émissions qu'il génère dans l'atmosphère.
- L'utilisation de plantes de couverture : Ces plantes jouent un rôle clé dans la stabilisation du sol, la conservation de l'humidité, l'enrichissement en matière organique et la fixation de l'azote. Elles permettent également de réduire les interventions manuelles ou chimiques en limitant la pousse des mauvaises herbes.
- Fertilisation organique : Les épis qui quittent l'usine après que les fruits ont été retirés pour l'extraction de l'huile sont collectés et épandus sur le sol des plantations. Les andains issus de l'élagage servent également d'engrais organique.
- Une fertilisation minérale adéquate : L'utilisation d'engrais minéraux est un aspect essentiel du maintien et de l'amélioration de la santé du sol. Les engrais minéraux peuvent augmenter de manière significative le rendement si'ils sont utilisés correctement sur la base des analyses des feuilles et du sol.



Suivi régulier de la fertilité des sols

Chaque année, la fertilité des sols est suivie via des analyses spécifiques afin de déterminer les doses d'engrais nécessaires à la bonne fertilisation des sols. Les derniers prélèvements des échantillons foliaires ont eu lieu en septembre 2023, après avoir terminé l'épandage des engrais sur les trois sites. Cet exercice a pour objectif de réajuster les doses spécifiques d'engrais à épandre sur la base des résultats des niveaux de nutriments de chaque bloc. Les analyses portent sur les principaux nutriments essentiels à la croissance des palmiers : azote, potassium, phosphore, magnésium, bore et soufre.

Les échantillons sont prélevés selon une méthode rigoureuse, développée par l'équipe du centre de recherche CREATY (Centre de Recherche Agronomique Tropicale de Yaligimba). Les échantillons sont prélevés de manière aléatoire selon un protocole rigoureux, afin de garantir qu'ils reflètent fidèlement l'ensemble des conditions observées dans les plantations. Les activités d'échantillonnage sont gérées et contrôlées par les inspecteurs du site. Le séchage, l'emballage et l'étiquetage des échantillons sont effectués par une équipe sur place. Des échantillons de feuilles sont prélevés pour tous les blocs âgés de 3 à 20 ans et envoyés à des laboratoires indépendants.

5.1.3 Utilisation rationnelle des pesticides

PHC s'engage à réduire l'utilisation de pesticides dans les plantations afin de minimiser les risques qu'ils représentent pour l'environnement.

PHC priviliege d'autres méthodes qui commencent par l'identification des parasites et l'adoption de méthodes moins nocives pour l'environnement, comme le contrôle biologique.

Chez PHC, les fongicides et les insecticides ne sont utilisés que dans les pépinières. Les herbicides sont principalement utilisés pour lutter contre les plantes envahissantes lorsque le désherbage manuel ne suffit plus. Ils ne sont utilisés que de manière sélective. Les pesticides classés dans la catégorie 1A ou 1B par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ou figurant sur les listes des conventions de Stockholm ou de Rotterdam ne sont pas utilisés. Tous les employés impliqués dans la manipulation des pesticides bénéficient d'une formation spécifique, sont dotés d'équipements de protection individuelle (EPI) et font l'objet d'un suivi médical régulier (voir section 5.1.3 du rapport). PHC priviliege les approches suivantes pour limiter le recours aux produits chimiques :

- L'utilisation de variétés de palmiers résistantes aux parasites. Le centre de recherche CREATY fournit chaque année des semences de palmiers issues des recherches menées sur les sites des PHC. Ces semences sont très résistantes à la fusariose et relativement résistantes au ganoderme.
- Protection des ennemis naturels des ravageurs en leur fournissant un habitat approprié, tel que des perchoirs pour attirer les rapaces qui contrôlent naturellement la population de rats.
- L'utilisation de moyens mécaniques pour protéger les palmiers des ravageurs, tels que le paillage, la couverture du sol et l'entretien manuel de cercles de désherbage sous les palmiers.

5.1.4 Gestion des déchets

PHC place la gestion responsable des déchets au cœur de sa stratégie environnementale. L'entreprise s'efforce de réduire la production de déchets à la source et privilégie une approche d'économie circulaire, visant à maximiser la récupération, la réutilisation et la valorisation des sous-produits générés par ses activités.

Transformation des déchets en énergie

Les déchets solides issus du processus d'extraction d'huile de palme sont utilisés pour produire de l'électricité. Les usines de PHC pratiquent la cogénération en brûlant une partie de leurs déchets solides, principalement des fibres et parfois une partie des coques, afin de produire de l'électricité. Ces déchets sont brûlés dans des chaudières à biomasse, l'énergie dégagée permet de générer de la vapeur d'eau qui alimente ensuite des turbines produisant de l'électricité pour les besoins opérationnels de l'entreprise.

Actuellement, les déchets liquides sortant des usines ne sont pas encore recyclés. Cependant, PHC s'est fixé un objectif ambitieux : d'ici 2026, toutes les usines de PHC seront équipées de systèmes de capture des effluents qui seront convertis en biogaz puis en électricité. Cette transition vers une énergie renouvelable interne contribuera activement à l'engagement de PHC pour la neutralité carbone (Net Zero)...



62

Valorisation en plantation pour la fertilisation

PHC valorise une grande partie de ses sous-produits organiques comme fertilisants naturels dans les plantations. Ces sous-produits incluent notamment les rafles de palmiers, les tourteaux et les boues... En 2023, les usines de PHC ont généré 67 219 080 kg de rafles, qui ont été épandus dans les plantations en raison de leur teneur élevée en nutriments résiduels, notamment en azote et en potassium, dont le sol a besoin.

Gestion des autres déchets

Tous les déchets font l'objet d'un suivi rigoureux et sont gérés conformément aux réglementations locales en vigueur. Quant aux déchets dangereux, ils sont collectés, stockés de manière sécurisée, puis transférés à des prestataires agréés pour un traitement et une élimination dans le respect strict des normes environnementales.

5.1.5 Réduction des émissions atmosphériques

PHC s'est engagée à réduire progressivement ses émissions atmosphériques dans le cadre de ses activités tout en soutenant les efforts mondiaux visant à atténuer les effets du changement climatique. Tous les secteurs d'activité de PHC se concentrent sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) par le biais de diverses initiatives visant à réduire l'impact des opérations et de la chaîne de valeur sur le climat.

Efficacité énergétique et promotion des énergies renouvelables

La réduction des émissions dans les activités de PHC passe par la réduction de la consommation de combustibles fossiles. Les usines de PHC ont adopté diverses technologies pour réduire la consommation de combustibles fossiles et améliorer l'efficacité énergétique. Les principales sources d'énergie sont des turbines à vapeur alimentées par des chaudières à biomasse, elles-mêmes alimentées par les déchets organiques de l'usine.

Une initiative récente dans ce domaine est l'adoption de la technologie de condensation des gaz de combustion, qui consiste à refroidir les fumées émises par les chaudières avant leur rejet dans l'atmosphère. Ces initiatives permettent de réduire considérablement les émissions de gaz à effet de serre et d'améliorer l'efficacité énergétique.

En 2022, la consommation énergétique totale de PHC s'élevait à 8 351,913 MWh, dont 79 % provenaient de sources renouvelables. Pour 2023, l'objectif visé est de porter cette part à 83 %, soit l'équivalent de 6 900 MWh produits à partir de biomasse et d'énergie solaire. Par ailleurs, l'intensité énergétique enregistrée en 2022 était de 25,55 kWh par tonne métrique de régimes de palme broyés, illustrant les efforts continus de l'entreprise en matière de sobriété énergétique.

En complément, PHC encourage également l'utilisation de l'énergie solaire dans ses infrastructures non alimentées par l'usine. Ainsi, en 2022, l'ensemble des bureaux des divisions de plantation ont été équipés de panneaux solaires pour assurer l'alimentation des équipements informatiques nécessaires aux activités administratives.

Préservation des stocks de carbone et lutte contre la déforestation

L'arrêt de la déforestation et l'utilisation de meilleures pratiques dans les plantations contribuent également à la réduction des émissions. Conformément à son programme «zéro déforestation», les actionnaires de PHC ont décidé que la replantation de palmiers à huile ne se ferait que sur des parcelles déjà plantées de palmiers à huile. Cela signifie qu'aucun arbre ne sera jamais abattu pour faire pousser des palmiers à huile. Ce programme contribue aux efforts de réduction des émissions et préserve l'environnement en protégeant les arbres et la biodiversité qu'ils abritent.

5.2 Promotion de la biodiversité et des écosystèmes

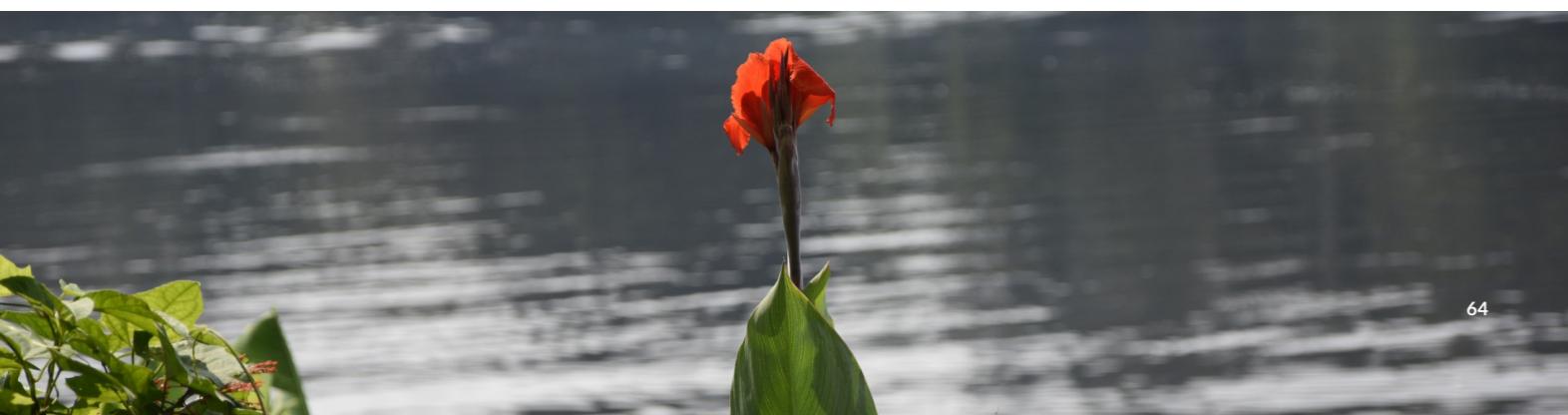
PHC s'engage activement à préserver la biodiversité et à gérer durablement les terres et infrastructures qu'elle détient ou exploite :

Dans cette optique, PHC déploie une stratégie axée sur trois priorités :

- L'identification, la conservation et la promotion des zones à haute valeur de conservation (HVC);
- La protection des espèces classées en danger ou menacées selon la classification de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), notamment par la promotion d'une chasse durable et le développement d'alternatives ;
- L'implication des communautés locales et du rôle qu'elles peuvent jouer dans la gestion et la protection de la nature.

Situées au cœur de la forêt équatoriale, les concessions de PHC sont riches en biodiversité et en écosystèmes. PHC est consciente de sa position unique et du rôle que la société peut jouer pour atténuer la perte de biodiversité et sauvegarder les écosystèmes essentiels à la lutte contre le réchauffement climatique.

5.2.1 Évaluation de la biodiversité et des écosystèmes



L'évaluation de la biodiversité réalisée dans les concessions de PHC comprenait des études spécialisées telles que l'étude des amphibiens et des reptiles, des mammifères et des oiseaux, de la végétation et de l'écologie aquatique. Les résultats de ces études ont été utilisés pour évaluer les zones à haute valeur de conservation (HVC) dans les trois concessions de PHC.

Boteka

La plantation de Boteka est située dans le bassin central du fleuve Congo, au sein de la forêt tropicale. Les études réalisées ont permis d'identifier des zones forestières peu perturbées classées comme zones HVC. Ces zones ne sont pas affectées par les activités de PHC qui se limite aux zones déjà plantées dans le passé. Cependant, la pression anthropique est forte car les populations locales sont très dépendantes des ressources naturelles. Une espèce classée comme vulnérable a été identifiée comme étant assez commune dans la région, il s'agit du perroquet *Psittacus erithacus*.

Lokutu

La plantation de Lokutu est située à la frontière de trois écorégions, à savoir les forêts du bassin central du fleuve Congo, les forêts marécageuses de l'ouest du Congo et les forêts marécageuses de l'est du Congo, également situées dans le bassin central. Les études ont identifié une mosaïque de terres cultivées, de forêts secondaires et de forêts naturelles classées HVC qui ne seront pas affectées par les activités de PHC. Ces zones classées font également partie d'un paysage plus large des grandes forêts d'Afrique centrale. Les populations locales dépendent fortement des ressources naturelles pour leur survie. Le perroquet *Psittacus erithacus*, classé comme vulnérable, a été identifié.

Yaligimba

La plantation de Yaligimba, située au nord du fleuve Congo, présente une mosaïque de terres cultivées et de végétation secondaire perturbée par les activités humaines. Ceci est dû au fait que les populations locales dépendent très fortement des ressources naturelles pour leur survie. Deux espèces classées comme rares ou menacées ont été enregistrées dans la zone : il s'agit du perroquet *Psittacus erithacus* et *Pericopsis elata* aussi connue sous le nom d'Afromosia.

5.2 .2 Promouvoir la biodiversité et les écosystèmes

Les études réalisées ont montré la présence de zones HVC dans les concessions de PHC. L'entreprise ne souhaitant pas étendre ses activités en dehors des anciennes zones exploitées, ses activités ne constituent pas une menace significative pour ces zones. PHC a mis en place une série de mesures pour promouvoir la biodiversité et les écosystèmes dans ses concessions, ces initiatives sont présentées ci-dessous.

Protection des cours d'eau et des sources

Les concessions de PHC sont traversées par de nombreuses rivières et plusieurs sources d'eau ont été identifiées. Ces rivières et sources sont essentielles pour les communautés locales ainsi que pour les services écosystémiques qu'elles représentent. PHC veille à ce que des zones tampons soient maintenues conformément aux normes internationales dans le cadre de ses plantations afin de les protéger des risques d'érosion et des risques liés aux activités agricoles.

Promouvoir l'agriculture durable auprès de la population

Dans le cadre de son programme de développement communautaire, PHC met en œuvre de nombreux projets de développement agricole durable qui permettent aux populations locales d'améliorer leurs revenus grâce à des activités respectueuses de l'environnement. Les bénéficiaires sont sensibilisés au respect de leur environnement et les activités sont mises en place dans le respect des écosystèmes. Ces projets agricoles permettent également d'être une alternative aux activités à l'origine de la déforestation en les rendant moins dépendantes des ressources naturelles.

Éducation à l'environnement

Les équipes environnementales et sociales de l'entreprise sont en contact direct avec les populations locales et des activités de sensibilisation sont régulièrement organisées pour promouvoir la protection de la biodiversité et des écosystèmes. En particulier, les forêts entourant les concessions de PHC sont des habitats potentiels pour de nombreuses espèces menacées. C'est le cas des bonobos, qui sont les primates les plus proches de l'espèce humaine d'un point de vue génétique, endémiques à la RDC et en danger d'extinction. PHC prépare un programme d'appui à la conservation des bonobos qui implique les communautés dans leur protection.

Rapport de développement durable 2023

6. Gouvernance d'entreprise: Gérer l'entreprise de manière appropriée et éthique

Le secteur agro-industriel joue un rôle déterminant dans le développement économique des pays, en particulier dans les zones rurales. Consciente de cet impact, PHC place la transparence, l'intégrité et la responsabilité au cœur de son modèle de gouvernance, afin de générer une valeur durable pour ses parties prenantes tout en contribuant activement à l'économie locale. Dans le cadre de ses activités, PHC s'aligne sur les lois nationales, les bonnes pratiques internationales et ses propres politiques internes, en veillant à :

- Effectuer de manière rigoureuse ses obligations fiscales et parafiscales envers l'État congolais ;
- Promouvoir une culture de conformité, d'éthique des affaires et de lutte contre la corruption ;
- Prévenir les comportements anticoncurrentiels et encourager l'équité dans les pratiques commerciales ;
- Renforcer le développement des communautés locales à travers des programmes transparents et participatifs ;
- Intégrer les droits humains, le respect des communautés locales et leur implication dans le développement socio-économique, notamment la création d'emplois, l'investissement dans l'éducation, l'approvisionnement en eau potable, l'accès aux soins de santé et en contribuant aux initiatives de santé publique.

Grâce à ces engagements, PHC vise à maintenir des relations de confiance à long terme avec ses parties prenantes, fondées sur le respect mutuel et un dialogue continu.



6.1 Système de gouvernance

6.1.1 Conseil d'administration

PHC est dirigée par un Conseil d'administration composé de sept membres, dont un président et une femme administratrice. Le conseil joue un rôle central dans l'orientation stratégique et la supervision des activités de l'entreprise. Les réunions du conseil sont planifiées selon un calendrier annuel établi en début d'année, avec des réunions supplémentaires convoquées au besoin.

Le conseil d'administration veille à ce que la durabilité soit intégrée dans la stratégie d'entreprise et que la vision de la société soit respectée :

«Créer une prospérité partagée à travers l'agribusiness».

- Intégrité : Nous agissons de manière honnête, responsable et transparente dans toutes nos interactions internes et externes. L'intégrité est au cœur de notre gouvernance et de notre conduite professionnelle.
- Respect : Nous valorisons chaque individu, sa dignité et ses droits. Nous respectons nos collaborateurs, nos partenaires, les communautés locales et l'environnement dans lequel nous opérons.
- Travail d'équipe : Nous croyons au pouvoir de la collaboration. Ensemble, nous avançons plus loin en unissant nos forces, en partageant nos idées et en favorisant un esprit d'entraide.
- Diversité : Nous encourageons l'inclusion et la diversité sous toutes ses formes. PHC valorise la richesse des origines, des expériences et des perspectives de chacun, convaincue que cette diversité est une source d'innovation et de performance.

6.1.2 Gouvernance interne

La gestion interne de PHC repose sur un ensemble de politiques, de procédures et de mécanismes de contrôle rigoureux visant à garantir une gouvernance efficace et conforme aux standards internationaux.

Depuis 2021, l'entreprise a entrepris une révision approfondie de ses procédures internes afin de mieux anticiper les risques potentiels à tous les niveaux de l'organisation et de mettre en place des mécanismes de contrôle adaptés. Ce travail structurel s'inscrit dans une dynamique continue d'amélioration et de résilience opérationnelle.

Le service d'audit interne de PHC veille à la conformité des opérations par rapport aux procédures établies. Un programme annuel d'audit est mis en œuvre et complété par des audits ponctuels lorsque nécessaire.

En 2023, PHC a renforcé sa culture de la performance en définissant, pour chaque département, des objectifs clairs et mesurables pour l'année 2024, alignés sur la vision stratégique de l'entreprise. Ces indicateurs permettent de piloter efficacement les résultats et d'assurer une cohérence dans la mise en œuvre des ambitions de PHC.

Rencontre de ZONGO :

En avril 2021, les actionnaires de PHC ont réuni la direction et les cadres de l'entreprise à Zongo, au Kongo-Central. C'est dans ce cadre magnifique que la nouvelle vision de PHC a été dévoilée, ainsi que la mission et les valeurs de l'entreprise. Cette rencontre, qui a duré plusieurs jours, a également permis à la direction de discuter des défis rencontrés et de tracer les grandes lignes d'action pour les années à venir afin d'atteindre les objectifs de PHC.

Les Tournois des valeurs :

Afin d'améliorer la vulgarisation et l'appropriation des valeurs de l'entreprise par ses employés, un tournoi des valeurs a été organisé à l'occasion du 112e anniversaire de PHC en mai 2023. Sur chaque site opérationnel, un tournoi de football a opposé les équipes constituées selon les valeurs de l'entreprise. Ce tournoi a été très apprécié par l'ensemble du personnel et a renforcé les liens qui existent entre les employés.



6.2 Éthique de PHC

6.2.1 Nos valeurs

Depuis 2021, avec l'arrivée de nouveaux actionnaires, PHC a amorcé une transformation profonde, portée par une nouvelle vision stratégique et une mission renouvelée ancrée dans le développement durable, la responsabilité sociale et la création de valeur partagée.

Dans ce contexte, quatre valeurs fondamentales ont été définies pour guider l'ensemble des actions, des comportements et des décisions de l'entreprise. Ces valeurs constituent le socle de la culture d'entreprise que PHC souhaite promouvoir et renforcer à tous les niveaux de son organisation :

6.2.2 Lutte contre la corruption et mécanismes de dénonciation

PHC applique une tolérance zéro à l'égard de la corruption par le biais de sa politique, qui s'applique à l'ensemble de ses employés ainsi qu'à ses partenaires commerciaux. Cette politique s'applique à toutes les activités de l'entreprise et s'appuie sur le Code d'éthique et de conduite des affaires, ainsi que sur les règles internes de gouvernance. Des mécanismes rigoureux de prévention, de détection et de sanction sont mis en œuvre pour lutter contre toutes les formes de corruption ou de fraude.

L'un des piliers de cette stratégie repose sur la dénonciation proactive des abus. Les employés sont encouragés à signaler toute violation ou suspicion de violation liée aux règles éthiques et à la politique anti-corruption, dans un cadre sécurisé et sans crainte de représailles.

PHC offre plusieurs canaux pour faciliter cette démarche : signalement en personne, par e-mail, messagerie instantanée ou appel téléphonique direct. Une politique de «porte ouverte» est promue à tous les niveaux de l'organisation pour encourager la transparence et l'expression libre des préoccupations. Tous les signalements font l'objet d'enquêtes confidentielles, menées avec professionnalisme, dans le respect des droits des parties concernées.

6.2.3 Prévention des pratiques anticoncurrentielles

PHC s'engage fermement à respecter les règles de concurrence loyale, essentielles à un marché équitable et à une économie saine. L'entreprise proscrit toute forme de comportement anticoncurrentiel, notamment la fixation des prix, les ententes illicites, la manipulation du marché ou l'abus de position dominante. Ce faisant, PHC contribue à créer des conditions de concurrence équitables pour les autres entreprises productrices d'huile de palme, ce qui profite en fin de compte aux consommateurs et à l'économie.

6.2.4 Lutte contre le harcèlement et promotion d'un climat de respect

PHC promeut un environnement de travail sûr, respectueux et inclusif, où chaque employé se sent valorisé. Le harcèlement, qu'il soit moral, sexuel ou physique, ainsi que toute forme de violence en milieu professionnel, sont strictement interdits. Pour renforcer la prévention, PHC organise régulièrement des sessions de sensibilisation en collaboration avec l'ONG Afia Mama. Ces formations visent à informer aussi bien les potentiels auteurs que les victimes, tout en ancrant une culture du respect et de la responsabilité partagée.

Un mécanisme de plainte a été mis en place pour permettre de dénoncer ces comportements de manière confidentielle et pour veiller à ce que le plaignant ne subisse aucun préjudice. Notamment, les accusations fausses et malveillantes de harcèlement ou de violence qui ont été prouvées peuvent également donner lieu à des mesures disciplinaires, y compris le licenciement et des poursuites judiciaires.

6.2.5 Égalité des chances et inclusion des femmes

PHC offre un lieu de travail non discriminatoire qui respecte les lois et réglementations nationales et internationales relatives à la non-discrimination et à l'égalité des chances. Le processus de recrutement est essentiellement fondé sur le mérite, de sorte que tous les candidats possédant les qualifications et l'expérience requises sont pris en considération pour les postes à pourvoir. Le candidat retenu est celui qui répond le mieux aux exigences spécifiques du poste à pourvoir. En outre, les promotions et les sanctions sont traitées sur la même base que la non-discrimination. À compétences égales, l'entreprise donne la priorité au recrutement dans les communautés qui entourent ses sites d'exploitation afin de contribuer au développement local, conformément à sa vision de la prospérité partagée.

En matière d'inclusion du genre, PHC a franchi des étapes importantes. En 2020, les femmes représentaient 5,4 % de l'effectif global de l'entreprise. Grâce à une série d'initiatives ciblées, cette proportion a atteint 14,2 % en 2023, marquant une évolution significative vers une meilleure représentativité des femmes, y compris à des postes de responsabilité... Le conseil d'administration est composé d'une femme sur ses sept membres, et le directeur général de l'entreprise est également une femme.



Reconnaissance – Prix WEPs (Women's Empowerment Principles)

En reconnaissance de ses réalisations en matière d'inclusion du genre, PHC a reçu le 11 août 2023 le prix Women's Empowering Principles (WEPs), une distinction créée conjointement par ONU Femmes et le Pacte Mondial des Nations Unies. L'évènement a eu lieu lors du premier Forum WEPs/CSR organisé par l'Association des Femmes Entrepreneurs du Congo (Afeeco RDC) à Kinshasa. PHC a participé en tant que panéliste pour parler du rôle des femmes dans le contexte de l'énergie et de la RSE au sein de l'entreprise.

6.3 Exigences légales et internationales

6.3.1 Respect des exigences légales nationales

PHC respecte les lois et règlements en vigueur dans le pays. De nombreuses visites d'inspection sont effectuées chaque année par des institutions nationales pour vérifier la légalité de l'entreprise.

En matière de durabilité, l'Agence Congolaise de l'Environnement (ACE) assure le suivi des performances environnementales et sociales de PHC. L'ACE effectue des audits annuels sur chacun des sites d'exploitation afin d'évaluer les pratiques de l'entreprise et de formuler, si nécessaire, des recommandations correctives.

C'est également cette autorité qui délivre les certificats environnementaux ayant permis à PHC d'obtenir ses permis d'exploitation. Pour chaque nouveau projet, PHC travaille avec la FCA pour l'évaluation de l'impact environnemental et social afin de mettre en place un plan de gestion environnementale et sociale conformément à la loi nationale sur l'environnement. En 2023, une nouvelle étude d'impact environnemental et social (EIES) a débuté pour la réhabilitation d'une ancienne zone de plantation.



6.3.2 Adhésion aux normes internationales

L'entreprise s'est engagée à respecter les principes et les critères de la Table ronde pour l'huile de palme durable (RSPO). Une analyse indépendante des principes et critères de la RSPO a été réalisée au cours de la période de référence et a révélé que PHC respectait environ 60 % des critères. PHC s'est engagée à continuer d'améliorer le niveau de conformité et espère atteindre une conformité totale dans les années à venir.

L'expertise congolaise mise à l'honneur: PHC au PIPOC 2023

Du 7 au 9 novembre 2023, Les Plantations et Huileries du Congo (PHC) ont participé à l'édition 2023 de l'International Palm Oil Conference and Exhibition (PIPOC 2023) à Kuala Lumpur, en Malaisie.

Une délégation de 14 membres de PHC, dirigée par Madame Monique Gieskes, Directeur général, et soutenue par M. Shaka Kariuki, l'un des investisseurs de PHC et cofondateur de Kuramo Capital Management (actionnaire majoritaire), a pris part à cet événement. La participation de PHC au PIPOC 2023 a mis en évidence ses progrès dans l'industrie de l'huile de palme en tant que premier producteur d'huile de palme en RDC.

Elle a aussi permis d'échanger avec les principaux acteurs mondiaux de l'industrie de l'huile de palme, notamment le Malaysian Palm Oil Board (MPOB), agence de recherche-développement et de réglementation du secteur de l'huile de palme en Malaisie, le Conseil des pays producteurs d'huile de palme (CPOPC), les principaux prestataires mondiaux de services de l'industrie de l'huile de palme, ainsi qu'avec les médias malaisiens et internationaux. Ces échanges ont permis de définir un cadre de collaboration entre PHC et le MPOB, d'explorer les services rendus aux pays membres par le CPOPC, de renforcer la collaboration avec les fournisseurs de PHC, et d'informer le public malaisien et mondial sur le rôle qu'a joué la RDC dans le développement de l'industrie de l'huile de palme et les opportunités existantes pour l'avenir de ce secteur en RDC.

«L'industrie de l'huile de palme est née au Congo et l'expertise congolaise a bénéficié aux grands pays producteurs d'huile de palme tels que la Malaisie et l'Indonésie. La RDC a contribué au développement de l'industrie de l'huile de palme en fournissant des variétés parentales de palmier à huile comme le Yangambi, qui est utilisé dans plusieurs pays en raison de son rendement élevé. Aujourd'hui, la RDC peut revenir sur la carte mondiale de l'industrie de l'huile de palme en adoptant de bonnes pratiques agronomiques et en se conformant aux normes mondiales pour la gestion durable de ce secteur, qui apporte le progrès social et économique à de nombreux pays producteurs», a déclaré à la presse malaisienne Madame Monique Gieskes, Directeur général de PHC.

Liste des abréviations et acronymes



Rapport de développement durable 2023

ACE	Agence congolaise de l'environnement
APO	Organisations de producteurs agricoles
DBO	Demande biochimique en oxygène
COP	Plan/programmes de développement communautaire
DCO	Demande chimique en oxygène
CPO	Huile de palme brute
CREATY	Centre de Recherche et d'expérimentation en agriculture tropicale de Yaligimba
CSI	Investissement social des entreprises
CSPO	Huile de palme certifiée durable
RDC	République démocratique du Congo
EFSA	Association européenne pour la sécurité alimentaire
ESAP	Plan d'action environnemental et social
GSE	Gouvernance environnementale et sociale
FFB	Régime de fruits frais
GE	Esters glycidyliques
BPF	Bonnes pratiques de fabrication
GRI	Global Reporting Initiative (Initiative mondiale pour l'établissement de rapports)
HACCP	Analyse des risques et maîtrise des points critiques
SFI	Société financière internationale
IITA	Institut international d'agriculture tropicale (International Institute of Tropical Agriculture)
OIT	Organisation internationale du travail
MOH	Hydrocarbures d'huile minérale
MPOA	Association malaisienne de l'huile de palme
P&C	Principes et critères
PHC	Plantations et Huilleries du Congo
PKO	Huile de palmiste
EPI	Équipement de protection individuelle
RSPO	Table ronde sur l'huile de palme durable
ODD	Objectifs de développement durable
EIS	Évaluations de l'impact social
PSSD	Plan de prospérité partagée et de développement durable
ONGD	Organisation non gouvernementale de développement
MUDEV	Mwando United for Development (Mwando uni pour le développement)
FEC	Fédération des entreprises du Congo
APOI	Initiative pour l'huile de palme en Afrique
OMS	Organisation mondiale de la santé



Pour plus d'information :

info@phc-congo.com

www.phc-congo.com

Suivez nous sur :

PHC_RDC

Plantations et Huileries du Congo

Plantations et Huileries du Congo

Plantations et Huileries du Congo

phc_congo

Rapport de développement durable 2023

Plantations et Huileries du Congo
©2023